



## GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe  
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX  
Tel 03.84.79.78.40  
Fax 03.84.79.78.43  
info@grand-dole.fr  
www.grand-dole.fr

**Conseil Communautaire**  
**24 octobre 2019**  
**Authume – 18 h 30**

## COMPTE RENDU

Nombre de conseillers en exercice : 84  
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 59  
Nombre de procurations : 8  
Nombre de votants : 67  
Date de la convocation : 17 octobre 2019  
Date de publication : 1<sup>er</sup> novembre 2019

### **Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) :**

D. Bernardin (jusqu'à notice n°6), J.-M. Mignot, B. Guerrin, B. Chevaux, G. Soldavini, J.-C. Robert, R. Pouthier, B. Negrello suppléé par C. Bardoux, G. Fumey, O. Meugin, D. Michaud, P. Verne, P. Blanchet, J.-C. Lab, G. Chauchefoin, A. Albertini, C. Crétet, F. Barthoulot, C. Bourgeois-République, S. Champanhet, I. Delaine, F. Dray, T. Druet, J.-P. Fichère, J.-B. Gagnoux (sauf notice n°10), D. Germond, I. Girod, J. Gruet (sauf notice n° 20), A. Hamdaoui (sauf notices n°7 et 8), S. Hédin, P. Jaboviste, N. Jeannet, P. Jobez, J.-P. Lefèvre, A. Maire-Amiot, I. Mangin, S. Marchand, C. Nonnotte-Bouton, J. Péchinot, J.-M. Sermier, J.-C. Wambst, J.-L. Croiserat, F. Macard, L. Bernier (sauf notices n°7 et 8), J. Lombard, G. Jeannerod, J. Thurel, M. Henry, D. Troncin, M. Jacquot suppléé par J.-S. Bernoux, D. Baudard, D. Pernin, F. David suppléé par P. Sancey, G. Fernoux-Coutenet (sauf notice n°8), J. Regard, C. François, M. Boué, P. Tournier (à partir notice n°2), M. Hoffmann, J. Lagnien.

### **Délégués absents ayant donné procuration :**

M. Giniès à A. Albertini, C. Demortier à S. Marchand, S. Kayi à J.-M. Sermier, P. Roche à J.-B. Gagnoux (sauf notice n°10), P. Jacquot à M. Hoffmann, J. Dayet à G. Jeannerod, C. Hanrard à C. Bardoux, P. Tournier à A. Hamdaoui (notice n°1).

### **Délégués absents non suppléés et non représentés :**

J.-L. Bouchard, D. Bernardin (à partir notice n°7), R. Foret, M. Berthaud, J.-P. Cuinet, J.-B. Gagnoux (notice n°10), J. Gruet (notice n°20), A. Hamdaoui (notices n°7 et 8), P. Roche (notice n°10), E. Schlegel, J. Zasempa, S. Calinon, L. Bernier (notices n°7 et 8), A. Diebolt, A. Courderot, D. Chevalier, C. Mathez, E. Saget, G. Fernoux-Coutenet (notice n°8), V. Chevriaux, G. Coutrot, J.-M. Daubigney, J. Drouhain, R. Curly.

Secrétaire de séance : Monsieur Gérard FUMEY.

### **Désignation d'un secrétaire de séance**

*Monsieur Gérard FUMEY est désigné secrétaire de séance.*

### **Approbation du compte rendu du Conseil Communautaire du 19 septembre 2019**

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le compte rendu du Conseil Communautaire du 19 septembre 2019.*

### **Communication des décisions prises par le Président**

**M. le Président** : Vous avez la liste des décisions du Président. Selon l'usage, je vais vous épargner la lecture exhaustive. Vous avez des décisions en matière de finances et commande publique.

Sur ces décisions du Président, avez-vous des observations, des questions, des compléments ? S'il n'y a pas d'observation, je poursuis.

### **Communication des décisions prises par le Bureau Communautaire**

S'agissant des décisions prises par le Bureau Communautaire, vous en avez 2 :

- Location de bureaux au Centre d'Activités Nouvelles pour la société FCB Isolation ;
- Programmation du Contrat de Ville 2019 ;

Avez-vous des questions ?

Je poursuis. J'ai noté qu'il n'y avait pas de question particulière sur les communications. Donc, je passe.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, prend acte des décisions prises par le Président et par le Bureau Communautaire.*

Peut-être faut-il que je vous donne la liste des pouvoirs qui ont été donnés. Catherine DEMORTIER a donné pouvoir à Sylvette MARCHAND, Sévin KAYI à Jean-Marie SERMIER, Paul ROCHE à Jean-Baptiste GAGNOUX, Patrick JACQUOT à Maurice HOFFMANN, Joachim DAYET à Georges JEANNEROD, Michel GINIES à André ALBERTINI, Philippe TOURNIER à Ako HAMDQUI, Colette HANRARD à Catherine BARDOUX.

### **NOTICE N°01 : RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020**

**M. le Président** : Je vous rappelle que ce débat d'orientations budgétaires doit être fait deux mois avant le vote du budget et qu'il doit désormais se traduire par un vote formel. Ce délai est très, voire trop court mais nous respectons les textes. Bien entendu, le budget n'est pas figé et nos échanges de ce soir participeront sans doute à amender le travail en cours sur certains points.

Je démarre donc en rappelant cette contrainte forte que constituent les dotations. Je vous rappelle que l'État a supprimé 11,5 milliards d'euros de dotations auprès des collectivités. Et que cette chute s'est finalement soldée par un gel depuis 2018. Le problème de ce gel, est que nos charges, elles, continuent à augmenter, que ce soit les salaires, les énergies, et plus globalement tous les engagements que nous avons vis-à-vis de nos fournisseurs.

Concrètement, nous ne maîtrisons pas grand-chose dans cette affaire et nous ne pouvons que constater les baisses que nous continuons de subir malgré un message de l'État consistant à dire que l'enveloppe ne bouge pas. Force est de constater que nous avons perdu 200 000 euros en 2018 et que ce montant s'est stabilisé en 2019. Comment agir à part en reconduisant ces sommes et attendre que le couperet ne tombe au mois de juillet prochain ? Quoiqu'il en soit, nous proposerons au Budget Primitif, de reconduire la somme de 3,3 millions d'euros perçues en 2019.

Un autre focus important concerne les bases fiscales. Je vous rappelle qu'elles ont deux sources de variation ; la première, la plus naturelle, étant la ressource physique. Lorsqu'il y a des constructions nouvelles, les bases augmentent naturellement. La deuxième source est l'augmentation des valeurs locatives déterminées par le projet de loi de Finances. Depuis trois ans maintenant, leur évolution n'est plus décidée par les parlementaires mais elle est indexée sur l'indice des prix à la consommation. En l'occurrence, l'indice de novembre fera référence. Nous ne connaissons pas encore celui de novembre 2019, mais les projections nous amènent à penser que cet indice pourrait porter l'évolution autour de +1,5%. Nous aurons donc cette augmentation.

Nos constructions budgétaires sont donc pour l'heure établies à partir de cette prévision mais nous n'excluons pas de les faire varier en fonction des différents éléments dont nous pourrions avoir connaissance dans les semaines et les mois qui viennent.

Les grands principes que nous vous proposons pour les orientations 2020 sont sans grande surprise. Ils sont issus de la feuille de route que nous avons élaborée ensemble dans le cadre de notre pacte financier et fiscal. On peut les citer :

- le gel des taux d'imposition : maintenir les taux au montant décidé en 2018 (nous n'avons pas vocation à bouger quoi que ce soit maintenant),
- des incertitudes sur l'évolution des bases fiscales. Prudemment, nous espérons un taux de 1,5 % sur les bases fiscales, sachant que nous ignorons pour l'heure si la future

- suppression de la Taxe d'Habitation est susceptible d'avoir des répercussions sur nos produits dès 2020,
- la poursuite des orientations du Pacte Financier et Fiscal : les grandes caractéristiques qui nous concernent tous sont les suivantes :
    - la récupération par la Communauté d'Agglomération des taxes d'aménagement des zones économiques par les conventions signées avec les communes
    - la poursuite de la prise en charge intégrale du FPIC par le Grand Dole
    - la reconduction d'une enveloppe de fonds de concours, dispositif plébiscité par les maires et dont le succès n'est plus à démontrer
  - la maîtrise des dépenses de fonctionnement qui intervient sur deux axes principaux :
    - la recherche d'économies sur les charges générales, afin de tenter de contenir la croissance des prix, et si possible d'optimiser le plus possible la poursuite de la politique de fonctionnement.
  - la poursuite de la politique d'investissement : les gros projets, vous les connaissez bien entendu. Nous aurons l'occasion d'y revenir plus précisément dans la suite de cette présentation.

Concernant la fiscalité, l'objectif est de maintenir les taux au montant des années précédentes. Manquant encore d'info concernant la variation prévisionnelle des valeurs locatives en l'état actuel du Projet de Loi de Finances, nous émettons l'hypothèse d'une hausse des bases d'environ +1,5%. Ce paramètre pourra être amené à évoluer dans le cadre de la construction budgétaire, à mesure que nous y verrons plus clair. A ce stade en effet, un certain nombre d'incertitudes relatives aux mécanismes de compensation relatifs à la prochaine suppression de la taxe d'habitation demeurent. Le flou entourant cette question demande à être levé. Pour mémoire, je vous rappelle les taux actuellement en vigueur au Grand Dole :

- 22,58 % pour la CFE (Cotisation Foncière des Entreprises)
- 15,75 % pour la taxe d'habitation
- 3,61 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties
- 4,12 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties
- 10,41 % pour la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères)

Compte tenu de ces éléments, nous estimons un boni de produit fiscal de l'ordre de 400 000 euros, tout cela demande à être affiné dans les semaines qui viennent.

Au sujet de l'endettement, vous n'êtes pas sans ignorer que le plus gros investissement du mandat génère actuellement notre plus gros besoin de financement. Cela explique la nette augmentation de l'encours que vous pouvez constater. Nous avons en effet déjà contracté deux contrats à hauteur de 3M€ chacun, et nous réfléchissons d'ores et déjà à contracter un nouvel emprunt dès à présent pour profiter de la faiblesse des taux actuel. Je précise à ce sujet que nous cherchons systématiquement à diversifier nos prêteurs afin de répartir les risques, mais également à allonger nos durées de remboursement pour profiter de l'extraordinaire attractivité des marchés financiers. J'ajoute que 2020 marquera la dernière année de financement du Complexe Aquatique et Sportif, et qu'à ce titre, le recours aux banques sera à nouveau nécessaire dans des proportions importantes. La stabilisation de l'encours pourra logiquement être envisagée d'ici trois à quatre ans.

Sur nos masses salariales, je me permets de mettre aussi la Ville de Dole. Vous savez que nous sommes très mutualisés entre les deux organismes et les deux institutions. Il est évident qu'il faut regarder sur l'ensemble des deux structures. Vous voyez que nous sommes sur un objectif 2020 de 535 agents, soit 2 agents de plus qu'en 2019, mais en équivalent temps plein, nous avons encore une petite baisse, puisque nous passerions de 487 équivalents temps plein à 486, soit une stabilité légèrement tassée. En revanche, avec le jeu des transferts de compétences, évidemment, nous avons une masse salariale qui a plus augmenté à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole qu'à Dole, et vous voyez que nous sommes en augmentation qui reste tout à fait raisonnable, puisque nous passons de 11 880 000 euros à 12 070 000 euros, soit une augmentation de 3,34 % pour la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

Ces grandes hypothèses nous permettent d'avoir de grandes masses. Vous voyez que nous arrivons sur un équilibre qui se construirait de la manière suivante : une fiscalité brute de 31,6 millions d'euros, dont 20,8 millions d'euros pour ce qui concerne les impôts directs. Nous reversons :

- 11,6 millions d'euros, dont les attributions de compensation pour 9,4 millions d'euros ;

- le FPIC (Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales) à l'État, mais vous savez que dans la convention que nous avons conclue dans le pacte fiscal, nous payons non seulement la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, mais aussi chacune de 47 communes ;
- le FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources), qui est un reversement fixé à 1 635 000 euros pour être précis.

Cela nous fait une fiscalité nette de 20 millions d'euros. Si nous rajoutons les autres recettes, dont celles que nous avons sur les familles, la CAF ou la DGF, nous estimons que nous aurons des recettes de 28,4 millions d'euros tout compris, recettes nettes après reversement. Vous voyez que c'est quasiment similaire à ce que nous avons en 2019.

Les dépenses s'ajustent légèrement. Nous estimons qu'elles passeraient de 25,3 millions d'euros à 26,6 millions d'euros, avec un dégagement d'autofinancement de 2,8 millions d'euros. Se rajoute le FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA), dont l'annuité augmente légèrement en 2020 compte tenu des emprunts mis en place. Nous passerions ainsi de 1,8 million d'euros à 2 millions d'euros, d'où un autofinancement de 2,3 millions d'euros, en léger retrait par rapport à l'objectif de 2019 qui était de 2,7 millions d'euros. Toutefois, c'était des estimations pour 2019 et ce sont des prévisions pour 2020. Ces chiffres garantis, puisqu'en matière budgétaire, nous sommes plutôt prudents dans les recettes, et s'agissant des dépenses, nous ne pouvons pas dépenser plus que ce qui est inscrit. Nous avons donc forcément des comptes administratifs meilleurs que les budgets inscrits.

Je vous ai dit que l'encours de la dette se stabiliserait autour de 30 millions d'euros compte tenu des mouvements que nous avons. L'indice que nous regardons régulièrement pour voir notre capacité d'endettement correspond à la charge de la dette (annuité) ramenée aux recettes réelles de fonctionnement. Nous passerions ainsi de 6,4 à 7,1 %. Pour information, les établissements bancaires s'inquiètent lorsque l'on dépasse entre 15 et 20 %. Nous sommes donc dans un endettement tout à fait raisonnable par rapport à nos capacités actuelles.

S'agissant des investissements et de leurs grandes lignes, c'est très schématique, mais nous rentrerons dans le détail au moment du budget. Vous connaissez déjà les gros montants. Il s'agit :

- du complexe aquatique et sportif, dont la plus grosse part est pour 2020 (6 millions d'euros) : nous avons de nombreuses recettes qui avaient déjà été inscrites, puisqu'elles étaient notifiées, mais elles ne sont pas toutes encaissées, et elles passeront dans le compte administratif 2019 ;
- de la véloroute et de la voie Grévy, dont le budget est important, mais il est bien subventionné : vous voyez que nous avons inscrit 2,5 millions d'euros et 1,8 million d'euros de recettes ;
- des aides à la pierre, avec le déploiement de notre PLH (Programme Local de l'Habitat) que nous avons adopté ici : nous avons un effort plus important que les années précédentes, et je vous rappelle qu'il y a encore quelques années, nous ne servions que de boîte aux lettres, mais avec le PLH qui a été adopté, nous avons plus de dépenses (à hauteur de 2 millions d'euros) par rapport aux recettes (1,6 million d'euros).

Nous poursuivons la politique de déploiement de la montée en débit. Au niveau budgétaire, nous mettons 400 000 euros par an. Le Département nous appelle des sommes qui aujourd'hui correspondent à peu près, nous sommes à peu près en phase, mais en termes d'objectif, si je me souviens bien, nous avons dû mettre cinq ans à 400 000 euros pour arriver au 2 millions d'euros qu'il nous faudra et que nous avons convenus de financer pour nos 47 communes.

Ensuite, nous avons :

- le fonds de soutien aux communes que nous poursuivons : nous avons inscrit 150 000 euros pour l'instant, mais nous affinerons au niveau du budget ;
- les installations sportives : nous avons inscrit 380 000 euros, puisque nous avons les trois stades à équiper, et nous mettrons petit à petit des mises à niveau des différents équipements, mais nous rentrerons dans le détail le moment venu ;
- des équipements et aménagements divers de la médiathèque : pour nos médiathèques sur le territoire, nous prévoyons notamment des achats d'ouvrages, un minimum étant à assurer chaque année ;
- les aménagements Enfance Jeunesse concernant les centres de loisirs avec des dépenses diverses pressenties ;

- la trame bleue et la GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations), que nous poursuivons : ce sont souvent des reconductions inscrites dans ce cadre budgétaire ;
- le schéma directeur d'accessibilité (plan pluriannuel) : nous réinscrivons ainsi les lignes comme d'habitude ;
- les travaux d'équipements de divers bâtiments, pour lesquels nous devons affiner l'enveloppe ;
- l'informatique : bon an mal an, il y a toujours autour de 200 000 euros à prévoir, et c'est ce que nous avons mis ;
- les acquisitions foncières : c'est aussi une enveloppe en cas de besoin, mais nous l'affinerons au fur et à mesure du budget.

Quant à l'aide à l'immobilier d'entreprise pour laquelle nous mettons une enveloppe chaque année, je ne pense pas que nous consommerons tout ce qui a été mis en 2019, mais nous inscrivons 200 000 euros, et nous devons être prêts à faire face à des besoins d'entreprise. L'enveloppe n'est pas négligeable, car nous avons la concrétisation de différents fonds.

Vous savez que nous devons racheter des actions à la Ville de Dole concernant DOLEA Eau et DOLEA Assainissement. Nous nous sommes engagés à souscrire au capital de Sedia (je crois que nous avons déjà délibéré) et au capital d'Aktya, sociétés d'économie mixte d'investissement. Nous finissons aussi une politique d'abondement d'un fonds d'aides aux créateurs d'entreprise sur notre territoire en versant 50 000 euros chaque année à Initiative Dole Territoire (IDT), ce qui sera sûrement reconduit. Tout cela nous fait un budget de 14,2 millions d'euros de dépenses, avec des recettes pour 3,5 millions d'euros. Avec le financement prévu, le gros écart est lié à notre complexe sportif.

Pour terminer la présentation un peu schématique, les gros projets en cours nous permettent d'améliorer et de moderniser la gestion financière et comptable. Bien sûr, le processus de certification des comptes se poursuit. Nous ferons bientôt un appel d'offres. Je pense qu'au prochain Conseil Communautaire, nous passerons l'appel d'offres pour retenir un commissaire aux comptes nommé sur trois ans pour certifier les premiers comptes en 2020. Nous devons donc le nommer dès le début de l'exercice. Le service financier, le SFAC, s'est mis en place au 1<sup>er</sup> septembre dernier. Nous avons une politique de suivi régulier pour nous assurer que cela fonctionne bien et que nous améliorons le processus, le but du jeu étant d'améliorer le processus du traitement des factures, tant au niveau de la Ville (ordonnateur) qu'au niveau de la Trésorerie (payeur), et aussi dans l'intérêt des fournisseurs payés dans des délais les plus courts possible.

Nous avons eu aussi récemment l'information que nous avons été retenus dans l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU). Vous savez que lorsque nous faisons les comptes administratifs, nous avons le compte administratif (compte de l'ordonnateur) et le compte de gestion (compte du trésorier). Une procédure a été mise en place pour que les deux institutions ne fassent plus qu'un seul compte, le CFU, et nous aurons une seule approbation de compte en fin d'exercice prochain, mais ce sera pour l'équipe suivante, puisque ce sera au moment de l'approbation du compte administratif, probablement au mois de mai ou juin prochain.

J'ai été un peu rapide, mais vous avez les documents. Bien évidemment, cela a été discuté en Commission des Finances. J'ouvre le débat si vous voulez intervenir sur ce rapport d'orientations budgétaires. Avez-vous des questions ou des interventions ?

**M. FUMEY** : Bonsoir. Concernant le DOB (débat d'orientations budgétaires), j'ai plusieurs remarques. Je prends acte du gel des taux pour l'année 2020. Je rappelle simplement que sur le mandat, la taxe d'habitation (TH) a augmenté de 40 %, la taxe sur le foncier bâti de 185 %, ce qui est important sur le budget des ménages. Cette grande part des impôts votés par l'Agglomération « péjore » les ménages de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

Le deuxième point que je voudrais aborder concerne l'endettement. Comme tu l'as rappelé, Président, il s'élève à 30 millions d'euros. Toutefois, je ne peux pas passer sous silence ces 30 millions d'euros au titre de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Il y a également des emprunts garantis, notamment au travers des SPL (Sociétés Publiques Locales) à hauteur de 50 %. Je vous avais déjà demandé d'avoir un tableau sur l'ensemble de ces prêts, à la fois pour ceux de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, mais aussi ceux des SPL et tous ceux que nous garantissons au titre du logement en général. Vous les donnerez l'an prochain, mais je ne serai plus là. Je pense que nous ne pouvons pas dire que l'endettement présenté s'élève seulement à 30 millions d'euros, mais il faut ajouter des dépenses indirectes sur toutes les structures sur

lesquelles nous garantissons des emprunts. Pour moi, le montant de l'endettement est beaucoup plus important que ces 30 millions d'euros aujourd'hui présentés.

S'agissant des autres orientations, nous verrons ce qu'il en sera exactement lorsque nous voterons le budget.

**M. le Président** : Puisque nous retrouvons des questions un peu répétitives, les réponses le seront également. Je rappelle que la taxe d'habitation a été diminuée pour 82 % des concitoyens de notre territoire, et qu'elle sera définitivement terminée en 2023. Nous connaissons l'enjeu qui était aussi d'avoir des compensations à un niveau le plus satisfaisant possible, et je pense que nous avons assumé ce choix. Pour le foncier bâti, je pense que tu parles pour les habitants de ta commune, mais ce n'est pas vrai pour tout le monde. Je rappelle tout de même que c'était un des enjeux forts du pacte fiscal : avec les transferts de certaines compétences, notamment de certaines charges, l'augmentation du foncier bâti permettait aux communes de répercuter toute ou partie de la baisse. Nous ne pouvons donc pas avoir une réponse générale à des cas particuliers. Il y a 47 cas particuliers. Je sais que Brevans a eu moins de compensations que d'autres. De plus, nous avons pris un peu de FPIC.

Sur l'endettement, nous savons que nous sommes partis avec un handicap en 2014. Je te rappelle que le mandat précédent n'avait pas du tout endetté, parce qu'il avait tout autofinancé et il avait toutes les capacités d'emprunts à 0 au début du mandat. Il a donc fallu rectifier le tir. Aujourd'hui, il est vrai que nous sommes sur un endettement non négligeable. Il est dans des conditions tout à fait normales pour une collectivité de notre taille, avec des projets importants. Nous savons bien que le projet du parc aquatique est lourd, nous le savions et nous l'assumons. C'est pour cela qu'il est étalé dans le temps, y compris son financement, bien logiquement.

Par ailleurs, sur tes réponses sur l'endettement annexe, il est vrai que dans le compte administratif, cela fait partie des normes, d'autant plus avec la certification des comptes. Une annexe sera présentée au Conseil Communautaire, qui reprendra toutes les garanties d'emprunts, comme cela doit être fait et comme c'était déjà fait anciennement. Avez-vous d'autres interventions ?

**M. HAMDAOUI** : Les choses sont récurrentes et elles se répéteront. Ce soir, nous débattons du dernier rapport d'orientations budgétaires de la mandature. C'est donc le moment de faire un bilan de la mandature pour pouvoir aussi dresser des perspectives. Je vais répéter des choses qui viennent d'être dites, et je m'en excuse par avance.

Dans son rapport, la Chambre régionale des Comptes soulignait – je vais relire, pour mémoire – que « l'année 2016 marque une détérioration de l'ensemble des indicateurs financiers, y compris la capacité d'autofinancement brut malgré des ressources fiscales propres plus dynamiques [c'est une autre façon de dire que nous avons augmenté la fiscalité déjà à cette époque]. Son endettement atteint un niveau d'autant plus préoccupant qu'il est composé d'engagements récents, qui vont se répercuter longuement sur le montant des annuités à supporter ». Pour faire face à cette dégradation forte en 2016, notre collectivité a décidé d'augmenter ces taux d'imposition. Ils ont été rappelés tout de suite. Nous sommes passés de 11,3 % à 15,75 % pour la taxe d'habitation, soit une augmentation de 40 % du taux. Nous sommes passés de 1,26 % à 3,61 % pour la taxe foncière, soit une multiplication par trois. Cette année, les valeurs locatives seront revalorisées de 2,2 %, ce qui n'était pas indiqué.

**M. le Président** : Merci d'avoir une information qui n'a pas encore été votée. Je ne sais pas d'où tu la sors.

**M. HAMDAOUI** : Parce que les FEC (Fichiers des Écritures Comptables) sont connus. Ils ont été publiés par l'INSEE. J'en profite pour dire que si la formule est juste dans les documents que l'on nous a donnés, l'IPC (Indice des Prix à la Consommation) retenu n'est pas le bon, parce que l'IPCH (Indice des Prix à la Consommation Harmonisé) doit être retenu et harmonisé et c'est sur ce dernier que les calculs doivent être faits. De plus, le chiffre est paru, l'INSEE l'a publié. Pour cette hausse de fiscalité, nous pouvons comparer. Il y a eu ce débat lors d'une Commission à laquelle j'étais absent, et je vous demande de m'en excuser, mais je sais qu'il y a eu ce débat sur la fiscalité au sein de la Commission. Pour savoir si nous avons augmenté notre fiscalité si fortement, il faut nous comparer aux autres collectivités pour voir ce qu'elles ont fait.

Je suis désolé, je vais donner beaucoup de chiffres. Notre taux de taxe d'habitation s'élève à 15,75 %, alors qu'il est de :

- 9,63 % à Grand Besançon Métropole ;
- 11,70 % à Lons-le-Saunier ;
- 10,68 % au Grand Chalon ;
- 8,37 % pour la Communauté d'Agglomération de Vesoul ;
- 6,83 % pour Bourg-en-Bresse ;
- 8,29 % pour Beaune.

Pour les communautés de communes aux alentours, il est de :

- 10,68 % pour Jura Nord ;
- 5,64 % pour la Plaine Jurassienne ;
- 16,58 % pour le Val d'Amour (ils nous battent).

Cela représente pour nous en moyenne 179 euros par habitant et les autres sont tous en moyenne en dessous de ces 179 euros. Je ne vais pas vous assommer de chiffres, mais nous pouvons faire le même comparatif sur le foncier bâti et le foncier non bâti. La Communauté d'Agglomération du Grand Dole est au-dessus de tout ce que j'ai cité ici en termes de communauté d'agglomération ou de communauté de communes. Il est normal qu'après une hausse si forte de la fiscalité, pour ne pas parler de matraquage, les équilibres financiers soient rétablis au sein de notre Communauté d'Agglomération. Toutefois, la Chambre régionale des Comptes nous avait avertis. Elle nous avait dit : « *dans cette situation, au regard de la situation de 2016, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole doit mesurer avec lucidité l'impact prévisible et la soutenabilité des projets d'envergure qu'elle souhaite développer en investissement comme en fonctionnement* ». À la suite de cela, dans ce rapport, il y avait une recommandation numéro 1 : « *La Chambre recommande à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, qui dispose d'une capacité de financement détériorée, la plus grande prudence dans la réalisation du projet de construction du complexe aquatique et sportif.* »

Dans la fiscalité, j'ai cité la TH et la taxe foncière, mais nous avons aussi doublé le versement transport (VT), puisque nous sommes passés de 0,3 à 0,6. Nous l'avons mis au maximum, alors que dans d'autres temps, on nous disait que la mettre à 0,6 était une catastrophe pour les entreprises qui ne pourront pas tenir financièrement, etc. Or sous ce mandat, nous mettons le versement transport au maximum. S'agissant de l'augmentation des impôts, je dis que c'est un levier, un outil fiscal qu'il faut parfois activer. Je ne suis pas un absolu anti impôt, mais si nous augmentons les impôts, cela doit servir à augmenter le service à la population. Si nous prenons l'exemple du versement transport, il doit servir à développer plus de services publics dans le transport. Or que s'est-il passé pour le transport ? Nous avons doublé le VT, mais nous avons eu moins de lignes de bus, moins de cadencements de bus et nous avons eu un triplement des tarifs. D'un côté, nous faisons donc un matraquage fiscal, d'un autre côté, nous demandons aux Grands Dolois de faire plus d'efforts et nous diminuons leurs services.

Sur les équilibres financiers présentés dans le rapport, comme rappelé tout de suite, l'endettement continue à augmenter très fortement, et notre CAF (Capacité d'AutoFinancement) se détériore de nouveau. En 2017, notre CAF s'élevait à 1 651 000 euros. Nous avons ensuite augmenté fortement la fiscalité, et elle est passée à 3 345 000 euros. Dans le rapport qui nous est présenté ici, la CAF continue de se dégrader, puisque nous passons de 3,3 millions d'euros à 3 millions d'euros, puis 2,8 millions d'euros. Nous voyons qu'avec l'investissement conséquent que représente le complexe aquatique, nous risquons, comme l'avait dit la Chambre régionale des Comptes, de nouveau de dégrader fortement nos équilibres financiers et de devoir peut-être activer d'autres leviers pour rétablir ces équilibres.

En 2020, nous prévoyons d'être à 2,8 millions d'euros de capacité d'autofinancement. Je rappelle qu'en 2015, nous étions à 2,3 millions d'euros, et l'année suivante, les comptes étaient en forte dégradation. Conséquemment, notre capacité de désendettement va diminuer aussi en années, puisque l'on nous dit dans le rapport qu'en 2019, ce sont 9,4 années de désendettement, et en 2020, nous passons à 10,7 années. Or la loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 a arrêté un seuil d'alerte de référence de 12 années pour les communes et les EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale) à fiscalité propre. Avant d'atteindre ce seuil d'alerte, il existe un seuil de vigilance à 10 ans de remboursement, alors que nous sommes à quasiment 11 années. Nous avons donc dépassé le seuil de vigilance, et nous nous approchons du seuil d'alerte. Cette situation est donc assez préoccupante.

Enfin, dans la mesure où il s'agit d'un rapport d'orientations budgétaires, c'est aussi un moment où nous posons des orientations politiques. Je regrette fortement de ne pas voir apparaître dans ce rapport les orientations concernant le réchauffement climatique. La Communauté d'Agglomération

du Grand Dole a signé il y a peu de temps un Contrat de Transition Écologique (CET), et j'aurais bien voulu voir apparaître quelques lignes d'annonce d'orientations pour montrer une vraie politique qui allait dans ce sens à partir de maintenant, à partir du moment où nous avons conventionné avec l'État sur ce CET. Or je n'ai rien vu dans ce rapport. Voilà pour mes remarques.

**M. le Président** : Juste pour compléter ton intervention, rappelle-moi le montant de la CAF que tu nous as laissée en 2013. Si c'est une petite bagarre de chiffres, allons-y.

**M. HAMDAOUI** : Je n'ai pas les chiffres, mais je peux les chercher.

**M. le Président** : Tu reprends les chiffres de 2015 et 2016, mais je te rappelle qu'en 2013, quand tu as fini l'année, lorsque nous avons repris l'agglomération, nous étions à 0,1.

**M. HAMDAOUI** : Je n'étais pas concerné.

**M. le Président** : Tu n'étais pas solidaire, excuse-moi, mais je te rappelle que la CAF était quasiment à 0. Aujourd'hui, elle est stabilisée entre 2 et 3 millions d'euros. Je te rappelle que ce sont des chiffres budgétaires, et non des chiffres du compte administratif (ce dernier sera supérieur). Je ne suis pas du tout inquiet sur ce sujet. Je ne vais pas revenir sur les discussions concernant la taxe d'habitation, puisque nous les avons déjà eues. Cet impôt disparaît, nous l'avons évoqué, nous avons expliqué pourquoi nous l'avons fait. Nous avons également parlé de la taxe foncière, il n'y a pas eu d'augmentation pour la plupart des usagers de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

S'agissant du rapport de la Cour des Comptes, je veux bien que tu reviennes dessus, mais je te rappelle que ce rapport date de 2017. C'est la dernière année, et nous l'avons fait remarquer dans nos réponses. Nous avons rappelé que nous étions en négociation du pacte fiscal et que ce dernier venait précisément pour tenir compte de tout cela. Nous savions bien la situation dans laquelle nous étions. Ce n'est pas un scoop. Il n'y a donc aucun problème. La Cour des Comptes peut venir aujourd'hui, elle n'aura évidemment pas les mêmes conclusions que celles que nous avons évoquées, les choses s'étant tout à fait bien rétablies. Aujourd'hui, la situation financière est saine. Je veux bien que l'on fasse des polémiques. Tu sors des chiffres, tu les sors en amalgame, ce qui est sympathique, mais ce n'est pas très concret.

Sur le transport, je veux bien que l'on nous explique. Il est vrai que nous avons réduit des charges, mais je te ferais remarquer qu'en termes de fréquentation, nous avons la même qu'avant. Le service était mal fait avant (« mal fait » est un peu exagéré). Nous avons plutôt optimisé le service. Il est vrai que cela nous a coûté moins cher, cela a coûté moins cher aux Grands Dolois, et je pense que l'objectif est de donner un service de qualité et adapté à notre situation. Ce n'est pas d'engager des dépenses qui permettent de justifier quoi que ce soit de cette évolution. Ce n'est donc pas un sujet pour moi, ce sujet a déjà été débattu depuis fort longtemps.

Pour le réchauffement climatique, je veux bien que nous rentrions dans le détail du budget, mais nous avons tout de même intégré tout ce qui concerne Territoires d'Industrie et notre CTE. Nous sommes en train d'avancer fortement sur ces dossiers. Je pense que nous n'avons jamais fait autant pour ces choses-là sur le réchauffement climatique que ce que nous avons fait par le passé. C'est la première fois que nous le faisons de manière aussi claire, aussi nette. Je veux bien que l'on nous invente un peu une espèce de passé idéaliste ou non, mais nous n'en sommes pas là. Aujourd'hui, nous assumerons tous nos contrats, tout ce qui a été engagé, et ils seront bien évidemment pris en compte dans notre budget. Je pense qu'il ne faut pas faire de procès d'intention un peu facile. Y a-t-il d'autres interventions ?

**M. GAGNOUX** : Monsieur le Président, chers collègues, nous avons des orientations budgétaires ce soir, qui sont déjà extrêmement claires sur le gel des taux d'imposition. Je rappelle tout de même que si une très faible partie des concitoyens de l'agglomération ont pu subir une augmentation par l'agglomération ces dernières années, c'est-à-dire moins de 20 %, il fut un temps où les augmentations pas si lointaines frappaient l'ensemble des contribuables de notre territoire. Je rappelle, parce que j'ai bien entendu Gérard FUMEY, que les communes avaient la possibilité, en responsabilité, de compenser au moins une partie de cette augmentation par la baisse d'un certain nombre de charges de l'agglomération envers ces communes.

S'agissant des explications que nous avons pu avoir d'Ako HAMDAOUI, ce qui me dérange est qu'encore une fois, lorsque l'on peut donner une orientation sur ce débat d'orientations budgétaires justement, je crois qu'il n'y a rien de tel que de pouvoir expliquer et donner son point de vue, ce

qui est permis, bien sûr, par chacun d'entre nous, en pouvant comparer par rapport à ce que l'on a fait quand on est en responsabilités. Je comprends qu'Ako HAMDAOUI soit particulièrement vigilant, pour ne pas dire quelque peu obnubilé sur cette question des seuils d'alerte de la Chambre régionale des Comptes, de toutes ces questions qui sont légitimes, mais j'aurais souhaité que lorsque vous étiez en responsabilités, Monsieur HAMDAOUI, vous puissiez justement prendre en considération ce que vous nous donnez ce soir comme éléments d'attention, ce qui aurait peut-être évité à la Ville de Dole en 2013 d'être placée sous surveillance justement de la Chambre régionale des Comptes.

Je crois que dans ce que nous faisons, dans nos fonctions, il n'y a rien de tel que d'être dans le pragmatisme et de pouvoir constater, lorsque l'on est en responsabilités, ce que nous pouvons faire dans nos mandats. Je crois qu'il y a une vraie différence, pour ne pas parler d'antagonisme, entre ce que vous prônez et ce que vous avez pu faire ces dernières années, y compris sur la fiscalité.

Je trouve que ces éléments, notamment budgétaires, sur les principaux investissements qui vont pouvoir être conduits dans l'année 2020 sont conformes aux orientations. Il appartiendra, pour répondre à cette question qui n'est pas propre à tel ou tel, mais qui est une confiance collective sur les mesures à prendre en matière d'environnement, que le budget pourra décliner justement ces axes en décembre. Enfin, il faut rappeler aussi que les collectivités ne peuvent pas être les seules et uniques actrices de la transition écologique, mais notre mission aussi est de pouvoir accompagner les principales entreprises dans cette transition, ce qui ne sera pas avec des éléments budgétaires, mais plutôt une implication de la collectivité pour cette transition écologique. Je crois que c'est aussi cela qui est important dans ce que nous pouvons faire en tant que collectivité.

Enfin, je rappelle ce qui me semble aussi être important dans les orientations, Monsieur le Président, que vous prenez avec votre Exécutif sur l'investissement, à savoir continuer le déploiement de l'accès au très haut débit avec le Département, parce que c'est extrêmement prégnant pour les particuliers, mais aussi pour les entreprises. Il s'agit de continuer de pouvoir aboutir, et je sais que ce sera le cas dans quelques semaines pour les débuts des travaux de cette voie Grévy qui est extrêmement importante pour l'attractivité, le rayonnement de notre territoire, la possibilité pour un certain nombre de nos concitoyens de se déplacer en vélo entre notre territoire et celui du Val d'Amour, et d'être dans cette politique voulue par le Conseil Départemental d'un maillage autour de la mobilité. Je crois que là aussi, c'est une bonne réponse aux préoccupations de mobilité et d'environnement.

Je crois que nos orientations sont parfaitement claires. Bien sûr, par la maîtrise parfaite des finances publiques par le Président, des modifications gouvernementales en cours et de la certification des comptes nous permettent d'avoir une certaine sérénité sur la conduite financière de notre collectivité.

**M. le Président** : Y a-t-il d'autres interventions ?

**Mme BERNIER** : Je ne vous étonnerai pas en considérant que les orientations budgétaires proposées restent très vagues sur un certain nombre de questions. Le rapport que j'ai lu complètement reprend à juste titre la situation européenne brièvement, nationale de façon beaucoup plus importante, même très importante. J'ai remarqué que vous repreniez à votre compte l'argument du Gouvernement sur une amélioration du pouvoir d'achat de la population de 5 milliards d'euros. Or il me semble que ces 5 milliards d'euros de baisse d'impôt ne concernent pas les plus démunis qui ne sont pas imposés sur le revenu et qu'ils seront financés, par contre, par tous les Français, avec une nouvelle baisse des APL et une réduction des moyens de l'assurance chômage, ce qui est actuellement en débat à l'Assemblée, et sur les questions de la santé avec une baisse du financement de la loi de financement de la Sécurité sociale qui correspond elle aussi à 5 milliards d'euros. On va donc donner d'un côté ce que l'on va reprendre dans la poche des salariés. En l'occurrence, reprendre cette argumentation dans le rapport d'orientations budgétaires ne peut évidemment pas me convenir. En revanche, je remarque que vous n'avez pas du tout évoqué la suppression de l'ISF ni le montant du CICE (Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi).

Je ne vais pas épiloguer sur la loi de finances 2020, mais je voulais quand même m'appuyer sur ces orientations que vous faites vôtres pour signaler que pour moi (je vais reprendre un peu ce qui a été dit par ailleurs, excusez-moi), il y a deux directions importantes à mon avis que devrait prendre un rapport d'orientations budgétaires en 2020. Nous ne sommes pas en 2008, parce que

nous parlons toujours de ce qui s'est fait avant, mais là, nous parlons du budget pour les prochaines années, notamment pour l'année prochaine. Deux questions me paraissent importantes, à savoir l'urgence climatique et l'urgence sociale.

Sur l'urgence climatique, cela a été évoqué. Je n'ai vu aucune mention d'orientations contraignantes ni en direction des entreprises ni de la collectivité sur la question centrale, parce que l'on peut toujours intervenir à la marge. Toutefois, 31 % des gaz à effet de serre dans notre pays sont émis par les transports. Si nous voulons peser sur le réchauffement climatique, la question des transports est un moyen concret d'avoir une politique cohérente. Or sur les transports, comme vous venez de le dire, comme vous l'avez dit en Commission des Affaires générales, il n'y a rien de nouveau, nous continuons. Vous faites allusion à une fréquentation qui serait identique. Pour avoir bien étudié les chiffres sur plusieurs années, elle est identique sur la petite couronne, mais pour les communes plus éloignées de Dole, la fréquentation n'est pas identique, et pour certaines communes éloignées qui ont des allers et pas de retours (je ne vais pas reprendre toutes les difficultés que nous pouvons rencontrer), la fréquentation est en baisse, car plus on baisse l'offre, moins il y a d'utilisation. Effectivement, tout autour de Dole, forcément, les gens qui le peuvent utilisent les transports en commun, mais ce n'est pas le cas, parce que le réseau a été diminué fortement.

Dans le rapport d'orientations budgétaires, j'aurais voulu voir d'une part un développement du réseau de transport collectif et d'autre part, une mesure que j'ai déjà soumise depuis 2016 à votre réflexion, qui est la gratuité expérimentée par de nombreuses collectivités de même taille, de taille plus importante ou moins importante, et qui a partout rempli ses missions à la fois en termes de diminution de l'usage de la voiture, le renforcement des déplacements vers les centres-villes, une diminution de la pollution et une action sur le pouvoir d'achat des habitants des collectivités concernées.

Puisque je parle de pouvoir d'achat des habitants, j'aurais bien aimé voir dans ce rapport d'orientations budgétaires des mesures prises sur les questions de la tarification sociale des différentes prestations. J'ai soulevé ce point lors des deux derniers votes du budget. Je le soulève donc de nouveau avant que celui-ci soit soumis à nos délibérations, puisqu'il y a peut-être encore des ajustements possibles. Je suis prête à travailler en Commission sur ce sujet. Nous avons vu lors du dernier vote en 2019, ou fin 2018, qu'entre la tarification pour les personnes qui ont un quotient familial inférieur à 700 euros et celles qui en ont un supérieur à 3 500 euros, sur une heure de séjour, il y a 8 centimes d'écart. Sur une journée de séjour pour des enfants ou des familles, cela passe de 39 euros pour les uns à 41 euros pour les autres. Si vous m'expliquez que c'est une politique sociale en faveur du pouvoir d'achat, je dis « non ».

Je pense qu'il faut revoir nos grilles de quotient et il faut en rétablir, par exemple, sur les cantines scolaires où a été mise en place une tarification unique à 4 euros, certains enfants ayant ce repas à la cantine comme étant le seul équilibré, un bon travail ayant justement été réalisé notamment par la Grande Tablée qui offre des menus équilibrés pour les enfants. Une tarification à 4 euros pour tous ne prend pas en compte les disparités de pouvoir d'achat existant dans la population de notre agglomération.

Je voulais rajouter sur cette question du pouvoir d'achat que c'était une question de droit et non d'aides. Une fois, vous m'avez dit : « *les gens en difficulté n'ont qu'à venir nous voir au CCAS. Nous verrons si nous pouvons faire quelque chose pour eux* ». Je pense que pour prendre en compte la dignité des personnes, il ne s'agit pas de leur accorder des aides ou de les assister, mais de prendre en compte une tarification s'appuyant sur les revenus réels de chacune et de chacun. Quand on peut payer plus, on paie plus et quand on peut payer moins, on paie moins, mais le tarif unique n'est pas l'égalité. C'est la discrimination.

**M. le Président** : Vos remarques sont intéressantes, mais vous devez peut-être mal connaître toutes les richesses de notre territoire, parce qu'au moins deux communes à Dole ont des tarifications différenciées pour les cantines. Ces politiques sociales appartiennent aux collectivités, aux communes. Si vous ne le faites pas dans votre commune, c'est votre choix, mais n'essayez pas de répercuter cela. Au niveau de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, nous avons une politique du prix du repas à 4 euros pour tout le monde, mais la Ville de Dole a un tarif différencié, de même que la commune de Damparis, et la commune paie cette différence à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, car c'est leur choix. Ne faites pas un procès d'intention aussi général, parce que ce n'est pas la réalité. Je ne vais pas tout reprendre en détail, mais je ne fais mienne aucune des politiques du gouvernement actuel. C'est simplement que lorsque nous analysons les choses, lorsque nous disons que du pouvoir d'achat a été préservé en 2019, c'est

factuel. Après, il y a des solutions techniques que nous connaissons, mais les choses sont ainsi, je pense que nous pouvons tout de même le reconnaître et dire que nous pouvons nous appuyer dessus. L'économie générale ne vient pas que du gouvernement. C'est un ensemble de situations, dont nous tenons compte lorsque nous faisons notre budget, et c'est bien légitime.

S'agissant des transports, je veux bien rouvrir le débat à chaque fois, mais je ne suis pas convaincu que le transport à la demande ou des bus qui venaient parfois une demi-heure après celui de la ligne courante pour emmener une personne soit vraiment un bilan carbone absolument exceptionnel. Je pense qu'il ne faut pas avoir d'a priori dans ce « truc ». Si nous multiplions les transports collectifs par cinq ici, nous multiplierions par cinq les budgets. Ce n'est pas pour autant que nous aurions vraiment une économie sur le territoire. Je pense qu'il faut optimiser les choses, rationaliser et faire des choses adaptées.

Lorsque l'on me parle de l'énergie sur notre territoire, au moins 10 % de l'énergie est consommé par les voitures qui traversent notre territoire par les deux autoroutes. Vous me direz quelle action nous pouvons mener en tant que Communauté d'Agglomération du Grand Dole, à moins de demander à ce qu'ils mettent des panneaux de limitation de vitesse à 30 kilomètres par heure au lieu des 130 pour qu'ils passent en consommant moins. Nous avons beaucoup de choses, et comme Jean-Baptiste GAGNOUX l'a rappelé tout à l'heure, les gros consommateurs énergétiques sont les grosses entreprises comme Solvay, EQIOM et INOVYN. Nous le savons. C'est d'ailleurs pour cela qu'elles sont dans Territoires d'Industrie, et nous essayons de faire avancer les choses par ce biais. Je pense que c'est beaucoup plus constructif, car les enjeux sont réels.

Quand vous dites que nous ne faisons rien sur les économies d'énergie ou sur le réchauffement de la planète, je vous rappelle que dans le PLH, nous avons au moins 400 000 euros de plus entre ce qui est répercuté, ce que nous recevons comme recettes et ce que nous dépensons. Pourquoi ? Parce que nous encourageons les gens à aménager, à faire des améliorations thermiques et de meilleures isolations de leur appartement. Une stratégie est donc en route. Je veux bien que vous écartiez tout d'un revers de main, parce que c'est facile, et c'est plus facile dans votre position, mais faites-moi des suggestions. Si vous pensez que le doublement des bus permettrait de faire une économie de rejet de CO<sub>2</sub>, je n'en suis pas convaincu du tout, et les études ne nous montrent rien en la matière. Tout cela pour dire que je pense que les choses se font.

Nous avons aussi rappelé tout ce que nous faisons en matière de mobilité, sur les voies vertes, etc. Je pense qu'une stratégie se met en place. Ce n'est peut-être pas assez rapide à votre sens, ce n'est peut-être pas ceci, ni cela, mais en tout cas, nous avançons, et nous le faisons très sincèrement et avec efficacité. Y a-t-il d'autres interventions ?

**Mme BERNIER** : Juste un mot d'abord pour vous signaler que lorsque j'interviens, j'interviens en tant que conseillère communautaire, comme chacun d'entre nous ici, et les enfants de ma commune ne déjeunent pas sur la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, car ils sont rattachés à un RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) qui ne dépend pas de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. J'intervenais donc pour la collectivité au sens général. C'est une première mise au point.

**M. le Président** : C'est pour cela que je vous éclaire sur la réalité de notre territoire.

**Mme BERNIER** : Oui, j'ai entendu, mais cela ne répond pas à la question que j'ai soulevée. Par ailleurs, si vous voulez des moyens pour réduire le CO<sub>2</sub> en développant les transports collectifs, j'ai plein d'idées, mais jusqu'à présent, vous n'avez jamais mis en place la réunion pendant laquelle nous aurions pu travailler de façon constructive sur cette question des transports. Vous parlez des véhicules qui traversent le territoire pour aller d'une agglomération à une autre, voire plus loin. Il existe peut-être des coopérations entre communautés de communes et agglomérations qui pourraient être envisagées.

Vous parlez des bus vides, ce qui est votre leitmotiv même lorsqu'ils sont pleins, car en ce moment, les bus scolaires sont plutôt bien remplis. Toutefois, d'autres agglomérations pratiquent d'autres services de transport collectif qui ne consistent pas en déplacements de bus de 55 personnes systématiquement. Si vous voulez des idées, il n'y a pas de problème, mais pendant six ans, vous n'avez pas souhaité les entendre. Je doute donc de votre volonté sincère.

**M. le Président** : C'est votre avis. Y a-t-il d'autres interventions ? Je n'en vois pas. Je vous remercie de ces diverses interventions. Je vous propose de mettre au vote. Il s'agit en l'occurrence d'approuver les orientations budgétaires 2020 telles qu'elles viennent d'être présentées. Y a-t-il

des oppositions ou des abstentions ? Je compte sept oppositions et une abstention. Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité des membres présents ou représentés (moins 7 oppositions et 1 abstention), approuve cette notice.*

## **NOTICE N°02 : SCHEMA DE MUTUALISATION DES SERVICES – ETAT D’AVANCEMENT 2019**

**M. le Président** : C’est un rapport que nous devons présenter annuellement. Jean THUREL le présente.

**M. THUREL** : Merci, Président. Mesdames et Messieurs, bonsoir. Le schéma de mutualisation des services de la Communauté d’Agglomération du Grand Dole, pour la période 2016-2020, a été validé par le Conseil Communautaire du 4 février 2016. L’avancement de la mise en œuvre de ce schéma doit faire l’objet d’une communication du Président de la Communauté d’Agglomération à son organe délibérant chaque année lors du débat d’orientations budgétaires, ou à défaut, lors du vote du budget. Le présent rapport a ainsi pour objet d’évaluer l’avancement de la mise en œuvre de ce schéma de mutualisation pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 30 septembre 2019, dont je vais vous lister les principales actions.

### La mise en place d’un service de remplacement de personnel.

Ce service connaît une activité croissante et qui pose des problèmes de gestion de service, notamment le remplacement des secrétaires de mairie.

### L’organisation de formations mutualisées

En 2019, la Communauté d’Agglomération du Grand Dole a proposé de nouvelles sessions de formation « Sauveteurs Secouristes du travail » (SST), en formation initiale ou recyclage. C’est ainsi que 90 agents ont suivi ces formations.

### La création d’un « Club acheteur »

Vous en connaissez tous maintenant le fonctionnement.

### Les systèmes d’information et ressources numériques

À la demande de plusieurs communes, la Direction Pilotage et Coordination de la Communauté d’Agglomération du Grand Dole a lancé, en avril 2019, une réflexion sur la mise en place d’ateliers à destination des habitants, afin de les accompagner dans leurs démarches « en ligne » de plus en plus nombreuses. Nous sommes ainsi en phase de test actuellement pendant six mois. Il existe ainsi deux systèmes : l’appui sur les secrétaires de mairie qui peuvent aider les habitants et l’appui sur l’association Jura Service. Nous aurons les résultats dans six mois.

### La gestion mutualisée des équipements sportifs

Une réflexion globale sur les équipements sportifs gérés par les communes du territoire est en cours. Cette action doit être poursuivie en 2020 et aboutir à des propositions concrètes à destination des communes.

### La mise en place d’une plateforme d’information et d’échanges

Le portail intranet/extranet devrait être entièrement déployé à la fin du premier trimestre 2020. Des formations seront également prévues pour les administrateurs et contributeurs en charge de son alimentation et de la mise à jour des informations publiées.

### Le renforcement de la plateforme d’assistance et de conseil aux communes

Nous avons toujours notre fonds de concours traditionnel que nous avons mis en route, qui connaît un fort succès. Avec la Conférence de Secrétaires de Mairie de la Communauté d’Agglomération du Grand Dole, nous répondons ainsi à une demande des secrétaires qui souhaitent notamment être informées sur la politique de la Communauté d’Agglomération du Grand Dole et les investissements. Cette conférence réunit un grand nombre de secrétaires, et elle connaît un bon succès.

### Le développement de groupes de réflexion thématiques

Cette action est en lien avec la précédente. Elle consiste à prévoir et organiser des temps d’échanges avec les acteurs des collectivités du territoire, sur des thèmes d’actualité. Cela a été le cas sur le Plan Local d’Urbanisme intercommunal (PLUi), le Programme Local de l’Habitat (PLH) et encore l’eau et l’assainissement. Une réflexion est actuellement menée concernant la valorisation des commerces dans les communes de la Communauté d’Agglomération du Grand Dole. Initiée par

l'Office de Commerce et de l'Artisanat de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, un recensement des commerces dans les communes est en cours. Il permettra de cibler ceux qui auraient des difficultés et/ou besoins d'être valorisés notamment par le biais de la rénovation ou l'embellissement de leurs façades extérieures.

J'en ai terminé. Je voudrais tout d'abord remercier les services pour leur excellent travail. Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire de prendre acte de l'avancement du schéma de mutualisation des services de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 30 septembre 2019.

**M. le Président** : Merci. Vous avez pris connaissance de ce rapport concernant le schéma de mutualisation. Je pense que ce domaine marche bien, ce qui est normal, puisque c'est notre rôle. Cela étant, c'est bien que cela fonctionne. Avez-vous des questions ou des observations ? Il faut simplement prendre acte. Il n'y a donc pas de vote.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire prend acte de cette notice.*

### **NOTICE N°03 : SEMOP DOLEA EAU ET DOLEA ASSAINISSEMENT - ACQUISITION DES ACTIONS DE LA VILLE DE DOLE PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND DOLE**

**Mme JEANNET** : Merci, Monsieur le Président. En septembre 2015, la Ville de Dole a décidé de la constitution de deux SEMOp (Sociétés d'Économie Mixte à Opération unique) pour la gestion du service public de distribution de l'eau potable et la gestion du service public d'assainissement. En application de la loi, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, les compétences assainissement, eau potable et gestion des eaux pluviales urbaines doivent être transférées à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Pour mettre en œuvre ce transfert, il est nécessaire que la Communauté d'Agglomération du Grand Dole se substitue à la Ville de Dole au sein des deux contrats de DSP (délégation de service public) confiés à la SEMOp DOLEA Eau et à la SEMOp DOLEA Assainissement.

Pour réaliser cette substitution, par délibération du 14 octobre 2019, la Ville de Dole a ainsi autorisé la cession de ses actions à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, à leur valeur nominale :

- 490 actions de 408 euros chacune pour DOLEA Eau (soit une valeur totale de 199 920 euros) ;
- 490 actions de 572 euros chacune pour DOLEA Assainissement (soit une valeur totale de 280 280 euros).

Ces actions correspondent à la participation au capital social de chaque SEMOp à hauteur de 49 % pour la Ville de Dole, l'opérateur privé détenant 51 % des parts sociales.

Il vous est ainsi proposé ce soir :

- d'autoriser Monsieur le Président à procéder à l'acquisition, pour la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, de la totalité des actions détenues par la Ville de Dole au sein des SEMOp DOLEA Eau et DOLEA Assainissement ;
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**M. le Président** : Je vais ajouter quelques éléments complémentaires. D'une part, la loi nous l'impose. Nous devons racheter ces actions. D'autre part, la valeur étant fixée en valeur nominale, la loi l'impose également. Nous n'avons donc pas de négociation particulière à faire avec la Ville de Dole. Troisièmement, je réponds par anticipation à une éventuelle question. Je vous rappelle que si un syndicat d'eau ou d'assainissement se dissout par le transfert de ces deux compétences, l'ensemble des actifs et des passifs sont transférés à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Il n'y a pas de « remboursement ». Vous serez donc surpris que la Communauté d'Agglomération du Grand Dole rachète. Il faut comprendre que c'est une SEMOp. C'est donc une société faite pour cette opération, en l'occurrence pour cette DSP mise en place. Lorsque la DSP sera terminée, donc en 2029, soit elle pourra être renouvelée, ce qui est un autre débat, soit elle ne le sera pas. Si elle ne l'est pas, la SEMOp sera dissoute et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole récupérera cet argent, la SEMOp lui remboursant le capital. C'est pour cela qu'il y a des flux financiers d'achat en l'espèce. Avez-vous des questions sur ces deux acquisitions ?

**Mme BERNIER** : Les précisions que vous avez données sont extrêmement intéressantes, puisque c'est justement ce qui fait que je ne voterai pas cette délibération. En effet, il y a une différence entre un syndicat et une SEMOp, qui en l'occurrence a décidé de confier 51 % des actions à un opérateur privé. Comme j'étais pour la mise en régie publique de l'eau et de l'assainissement, je ne voterai pas cette délibération qui montre que justement, il y a une différence entre une gestion publique et une gestion semi-privée.

**M. le Président** : Je ne vais pas faire un débat ce soir pour expliquer les mérites d'une DSP, mais je respecte vos dogmes. Cela ne me gêne pas du tout. Y a-t-il d'autres interventions ? S'il n'y a pas d'autres questions, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte trois oppositions et trois abstentions. Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité des membres présents ou représentés (moins 3 oppositions et 3 abstentions), approuve cette notice.*

#### **NOTICE N°04 : ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS POUR LES COMMUNES DE MOISSEY, FOUCHERANS ET BREVANS**

**M. THUREL** : Merci, Monsieur le Président. Dans le cadre du dispositif de fonds de concours mis en place en 2018 pour les communes membres de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, le Conseil Communautaire est appelé à se prononcer sur la signature d'une convention d'attribution de fonds de concours pour les communes suivantes :

<b>Commune</b>	<b>Projet</b>	<b>Coût total HT du projet</b>	<b>% sollicité</b>
Moissey	Acquisition et installation d'un portique et d'une table de pique-nique	8 594,22 euros	50 %
Foucherans	Travaux de sécurisation de l'emprise du terrain de football	16 157,00 euros	20 %
Brevans	Acquisition d'un véhicule d'occasion	12 300,00 euros	50 %

Le coût total des projets des communes citées s'élève à 37 051,22 euros, et le montant total à octroyer aux communes par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole serait de 13 602 euros.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire :

- d'attribuer aux communes concernées les fonds de concours précités ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions d'attribution de fonds de concours correspondantes.

**M. le Président** : Merci. Vous avez tous l'habitude maintenant. Avez-vous des questions ? Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.*

#### **NOTICE N°05 : RAPPORT ANNUEL 2019 SUR L'EGALITE FEMMES-HOMMES**

**Mme CRÉTET** : Le rapport annuel sur l'égalité femmes-hommes comporte deux volets : l'un sur la politique des ressources humaines, avec des données chiffrées et l'autre sur les politiques menées sur le territoire en faveur de l'égalité.

Concernant la politique RH, le rapport comprend des données relatives :

- à l'effectif permanent
- au recrutement
- à la formation
- au temps de travail
- à la promotion
- aux conditions de travail
- à l'absentéisme
- à la rémunération

Ce rapport présente les données des services mutualisés de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole ainsi que de la Ville de Dole pour l'année 2019. Je laisserai bien évidemment le débat sur le chiffrage. Je voulais noter ce soir, dans les actions menées, l'annualisation notamment du temps de travail permettant une conciliation du temps professionnel et du temps personnel tant que le poste le permet, ainsi égal pour les hommes ou pour les femmes. Je voulais aussi noter l'action menée sur les emplois saisonniers attribuant des postes de service technique aux agentes et en Enfance Jeunesse aux agents, c'est-à-dire que l'on oublie la stigmatisation, et on ouvre vraiment les voies et filières techniques aux femmes, et un peu plus les filières féminines aux hommes. Je crois que pour les emplois saisonniers, avec des étudiants et de futurs professionnels, c'est très important dans l'implication de la vie professionnelle de nos jeunes et de nos futurs emplois.

Je voulais noter la haute participation des femmes sur l'action menée sur le sport et le bien-être, car 72 % des femmes y participent. Je crois que c'est vraiment à souligner. Je voulais aussi noter le soutien, certes, de la Ville de Dole, auprès des associations qui accompagnent les femmes sur le territoire, notamment avec Femmes Debout et le CIDFF (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles), notamment dans les périodes de féminicides que nous connaissons énormément. Nous ne sommes pas non plus à l'abri que cela arrive sur notre territoire, et nous savons que les violences conjugales et familiales sont présentes sur notre territoire.

Je voulais aussi relever l'implication de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole maintenant, avec le CLSPD (Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) qui regroupe les communes de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, mais aussi l'ancien CISP (Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) de Damparis, de Tavaux, d'Abergement-la-Ronce, qui a inclus ce CLSPD, puisque ce qu'il se passe à Dole se passe autrement, mais aussi dans nos communes rurales, et il faut le souligner. Concernant les chiffres, je préfère laisser au débat s'il y a des interventions.

**M. le Président** : Merci. Vous avez pris connaissance de ce rapport. Avez-vous des questions ou des interventions ?

**Mme BERNIER** : Bien sûr. D'abord, je voudrais souligner le travail approfondi depuis plusieurs années par les services sur la présentation de ce rapport concernant l'égalité, rapport quantitatif et qualitatif. Nous voyons qu'il y a des évolutions importantes. Nous arrivons quasiment à la parité sur les postes de directeurs, de chefs de service. Il y a même un peu plus de femmes cheffes de service que d'hommes à l'heure actuelle. Un travail précis a été donné sur les personnes qui travaillent à temps partiel (temps choisi) et celles qui sont à temps non complet. J'ai entendu en Commission qu'il y avait eu un travail important pour que les tout petits contrats soient étendus sur les temps non complets pour regrouper des heures pour que les personnes aient un temps de travail un peu plus important.

J'ai noté que la moitié des femmes et des hommes à temps non complet ont un temps de travail qui peut être égal à 20 heures. Cela signifie que l'autre moitié a un temps de travail inférieur à 20 heures par semaine, et ce qui veut dire des petites rémunérations pour ces salariés. Je voulais terminer sur la question des inégalités de salaires toujours présentes, y compris dans la collectivité comme au niveau national. J'ai vérifié, c'est à peu près dans les mêmes pourcentages. Par ailleurs, je salue les actions menées sur le territoire avec les associations comme Femmes Debout et le CIDFF, les manifestations qui peuvent être menées (par exemple Octobre Rose).

Madame la Vice-Présidente, vous avez évoqué les violences conjugales ou celles à l'égard des femmes qui concernent toutes les communes, même si l'on n'a pas forcément connaissance des foyers où cela se passe. Nous l'avons vu avec le nombre de féminicides qui augmente chaque année. Je pense qu'il serait important de développer le travail de prévention et d'information des femmes victimes pour les orienter le plus vite possible vers les services qui peuvent répondre à leur demande, que ce soit les services de police ou les services des associations qui peuvent les aider dans des situations d'urgence. Certes les associations font ce travail, mais je pense que cela concerne toutes les collectivités.

Dans tous les lieux d'accueil de la collectivité, il serait bon que les documents d'information sur ces questions soient présents et bien visibles. Je me pose la question, car il existe des documents écrits par le CIDFF que nous avons d'ailleurs cherchés après la réunion de la dernière Commission pour voir s'ils étaient bien présents. Or nous ne les avons pas trouvés dans le hall de la mairie de Dole. Toutefois, je n'en fais pas une affaire doloise. Je pense que dans toutes les communes, les informations doivent être présentes. Je me demande s'il ne pourrait pas même y avoir un

document un peu spécifique qui serait une action nouvelle, mais qui permettrait de dire : « *en cas de violence, voilà où vous pouvez vous adresser* » et qui redonnerait des numéros de téléphone, des points d'accueil, des informations pratiques, car nous savons que dans ces situations, il faut réagir très rapidement.

**M. le Président** : Je vous remercie de vos encouragements, et je prends note de vos suggestions. Toutefois, votre dogmatisme vous aveugle tout de même. Quand vous laissez entendre que les salaires sont différenciés entre les hommes et les femmes, vous vous basez sur des chiffres statistiques. C'est rigolo, c'est bien, c'est juste, sauf que la réalité n'est pas là. Aujourd'hui, il n'y a vraiment pas de différence à la Ville de Dole comme à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, entre les salaires des hommes et ceux des femmes. Les filières ne sont simplement pas les mêmes. Ce sont les filières, et nous respectons les conventions collectives. Ne laissez pas croire que les gens ont de meilleurs salaires. Ce n'est absolument pas vrai. Ce n'est donc pas parce que ce sont des hommes ou des femmes. Cela dépend des statistiques. Y a-t-il d'autres interventions ? Il n'y a pas de vote pour cette notice. Je vous remercie d'en prendre acte.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire prend acte de cette notice.*

### **NOTICE N°06 : RAPPORT 2019 SUR LA SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE**

**M. BERNARDIN** : Depuis 2010, la loi portant engagement national pour l'environnement, dite « Grenelle 2 », impose aux collectivités territoriales et EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants, la réalisation d'un rapport annuel de synthèse de la situation en matière de développement durable. Celui-ci doit être présenté préalablement au débat sur le projet de budget. Vous avez tous reçu ce rapport, vous l'avez peut-être lu. Je ne vais pas rentrer dans le détail, mais je vais simplement vous rappeler les cinq finalités du développement durable. Elles sont importantes. Elles devraient même être prises en compte par nos communes propres, car elles nous permettent de présenter un vrai guide au niveau des actions que nous pouvons mettre en place localement. J'accompagnerai ces cinq finalités d'un exemple tiré de ce rapport 2019 sur la situation en matière de développement durable.

#### Première finalité : la lutte contre le changement climatique

C'est d'actualité, nous en parlons beaucoup, et nous en avons même parlé ce soir. J'ai retenu que dans le domaine de l'énergie, en 2019, nous avons validé notre Plan Climat. C'est important. Cela nous permettra de relancer les actions que nous faisons par le passé dans ce domaine, et surtout, de prévoir dès maintenant, pour le mandat suivant, la mise en place de ces actions sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

#### Deuxième finalité : la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

J'ai retenu pour cette année l'expérimentation de la démarche de l'Atlas de la biodiversité communale, voire intercommunale, que nous appellerons maintenant Observatoire Intercommunal de la Biodiversité sur trois communes : Tavaux, Saint-Aubin et Authume. Nous étions encore la semaine dernière à travailler avec les communes d'Authume et de Saint-Aubin sur ces actions à mettre en place. Il existe donc un programme d'actions pour protéger la biodiversité, qui est déjà effectif sur ces trois communes et qui a commencé sur la commune de Champdivers l'année dernière. Je voulais vous dire aussi que dans le cadre du Contrat de Transition Écologique, nous avons inscrit cet Observatoire de la Biodiversité, ce qui permettra d'intervenir dans les autres communes de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole durant ces prochaines années.

#### Troisième finalité : l'épanouissement de tous les êtres humains

Cette année, nous avons balisé au niveau sportif 230 kilomètres de sentiers de randonnée pédestre sur notre territoire et 15 boucles VTT.

#### Quatrième finalité : la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations

Je prendrai comme exemple le soutien aux projets communaux : 158 575 euros versés aux communes notamment dans le cadre du fonds de concours pour la restauration de patrimoine, l'extension et la mise en accessibilité des bâtiments, des aires de jeux, etc.

#### Cinquième finalité : une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Je reviendrai sur la restauration scolaire avec, en 2019, 20 % de produits locaux issus de circuits courts et 20 % de produits bio qui ont été utilisés dans l'approvisionnement de la Grande Tablée.

Effectivement, sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, nous avons une véritable prise en compte du développement durable. Cela peut être amélioré et je pense qu'il faudra le faire dans les prochaines années. Je vous propose d'adopter ce rapport de Développement Durable 2019 de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole tel qu'il vous a été annexé.

**M. le Président** : Merci de cette présentation. Avez-vous des questions ?

**M. HAMDAOUI** : Je n'ai pas eu le temps de lire tout le rapport. Ma réponse s'y trouve peut-être, mais je n'ai pas eu le temps de tout lire. Existe-t-il un Conseil de Développement Durable au sein de notre agglomération ? Quels acteurs participent à ce Conseil ? Quels sont les moyens dont dispose ce Conseil ? Quelles actions ont été menées ? Il me semble qu'il est obligatoire d'avoir un Conseil de Développement Durable dans les EPCI. C'est un outil que l'on a voulu mettre en place pour favoriser la démocratie participative avec la société civile et l'action des élus. Qu'en est-il de ce Conseil de Développement Durable ?

**M. le Président** : Le Conseil de Développement Durable existe, mais il n'a pas eu beaucoup de réunions. C'est sûr qu'il ne fonctionne pas comme il pourrait fonctionner. C'est aussi parce que de nombreuses concertations ont été faites indépendamment de cela. Des réunions publiques ont été organisées dans de nombreuses communes, notamment dans celles qui sont en expérimentation pour l'Observatoire de la Biodiversité. Des actions sont réalisées, mais le Conseil en tant que tel n'est pas réuni régulièrement.

**M. GAGNOUX** : Monsieur le Président, je crois que le Conseil de Développement Durable évoqué par Ako HAMDAOUI a existé par le passé en bonne et due forme, avec des réunions régulières, sans pour autant que nous ayons eu une véritable politique de changement et de transition écologique. Je crois donc que ces Conseils sont bien pour échanger, pour discuter, mais ils ne sont pas faits pour changer. Je crois que nous devons être maintenant dans le pragmatisme, en dehors des caricatures, du symbole et autres. Il faut une écologie réelle, et non pas une écologie de réunion. Il faut donc être dans de véritables actions. C'est le but de la mise en place des fiches-actions dans le Contrat de Transition Écologique.

J'ai envie de dire que le Conseil de Développement n'a plus aujourd'hui de raison particulière d'être réuni, puisque nous avons ce Conseil de Transition Écologique qui se réunit avec Territoires d'Industrie et qui permet justement la mise en œuvre pratique. Je crois qu'il y a un Comité de Pilotage, Monsieur le Président, du CTE, le dernier avant la mise en place de la signature et des actions dans les prochaines semaines. Je crois qu'aujourd'hui, nous devons être dans la mise en place. Réunir pour réunir et discuter pour discuter me semble être des positions du passé. Nous devons être maintenant dans tout autre chose. Je pense qu'avec la mise en place des fiches-actions du CTE une fois le CTE signé, nous serons dans une écologie réelle.

**M. le Président** : Y a-t-il d'autres interventions ?

**M. HAMDAOUI** : La loi l'oblige. Ce n'est pas Ako HAMDAOUI qui demande l'existence de ce Conseil. La loi dit qu'au-delà de 20 000 habitants, les EPCI doivent le mettre en place. Si l'on me dit ici : « *on se fout de la loi, on ne la respecte pas* », OK, on fait comme on veut. Par ailleurs, les Conseils de Développement ne se réunissent pas pour se réunir, puisque l'on réunit des associations qui agissent déjà sur le terrain. Dire cela, c'est mépriser ces acteurs de terrain, parce qu'on les fait venir à des réunions, alors qu'ils sont sur le terrain. Nous sommes là à discuter entre nous, alors qu'ils sont sur le terrain et nous les faisons venir à nos réunions. Dire que l'on se réunit pour se réunir, c'est mépriser tous ces acteurs. Il y a une contradiction, puisque l'on nous dit : « *on va réunir le CTE avec ces acteurs* », mais c'est ce que le Conseil de Développement prévoyait déjà. Nous aurions donc gagné du temps sur la mise en place du CTE si nous avions respecté la loi.

**M. le Président** : Je fais amende honorable. Il est vrai que j'ai poursuivi la politique mise en place. C'est bien une des rares que j'ai poursuivie. Il ne s'était quasiment jamais réuni avant. Il a dû être réuni deux fois dans le mandat. Il est vrai que nous n'avons pas continué. En revanche, notre Comité de Pilotage « Territoires d'Industrie » s'est réuni régulièrement. Le CTE prend maintenant le relais, les deux dispositifs étant sur le point d'être fusionnés. Nous avons bien tous les acteurs autour de la table. Il est vrai que nous déclinons aujourd'hui des actions concrètes qui avanceront. Nous ne pouvons pas laisser dire qu'il n'y a pas de concertation, puisque nous travaillons avec tous les acteurs, mais nous ne travaillons pas au sein d'une institution formelle qui existe, parce que nous ne l'avons pas réunie souvent pour poursuivre la politique antérieure. Y a-t-il d'autres remarques ?

**M. SERMIER** : Merci, Monsieur le Président. Chacun sait, dans cette agglomération que le Président préside, qu'il s'appuie sur les Vice-Présidents. Je crois qu'il a montré plusieurs fois qu'il faisait confiance, et lorsqu'il donnait des délégations, il laisse les Vice-Présidents avancer. Je voudrais que Daniel BERNARDIN puisse s'exprimer sur l'absence de réunion de ce Conseil de Développement. Je voudrais aussi qu'il puisse me préciser l'Atlas de la Biodiversité. Comment se fait-il que sur 47 communes de l'agglomération, nous n'en ayons avancé que trois ? Les 44 autres ne sont-elles pas intéressées ? Je trouve cela un peu bizarre. L'Atlas de la Biodiversité est un document essentiel pour connaître l'état des lieux. Vous n'avez souhaité avancer que sur trois communes, alors que nous aurions pu avancer sur 47. Je voudrais savoir pourquoi cela n'avance pas plus vite.

Je sais que le Président vous fait complètement confiance pour faire avancer ces documents. Je voudrais savoir sur qui vous vous appuyez pour réaliser ces documents. Je sais que nous pouvons avoir un certain nombre de partenaires. Je voudrais connaître le financement, Monsieur le Vice-Président, et connaître les aides que vous avez pu obtenir et mobiliser des différents services pour réaliser cet Atlas qui, je le regrette, n'avance pas suffisamment rapidement.

**M. BERNARDIN** : Je te remercie de me poser ces questions. Sur le Comité du Développement Durable, il ne dépend pas de moi. Le développement durable n'est pas que l'environnement. C'est aussi l'économie et le social. Nous sommes trois Vice-Présidents à travailler dans ce domaine. J'ai participé à ce Comité dans le mandat précédent, qui s'est réuni un certain nombre de fois, et nous avons travaillé sur des actions bien précises. Cela étant, sur ce mandat, ce n'était pas mon rôle de mettre en place ce Comité.

Sur le Contrat de Biodiversité sur lequel nous avons travaillé depuis trois ans, nous avons souhaité mettre en place une expérimentation sur quatre communes, une l'année dernière et trois cette année, avant de lancer ce projet sur les autres communes. Il s'avère que maintenant, concernant les financements, ce Contrat passera par le CTE. Une réunion aura lieu dans 15 jours. Elle permettra de rencontrer tous les financeurs qui interviendront sur ce CTE. Ce sont des partenaires financiers qui interviendront sur l'ensemble des actions du CTE. Ce sont des financements que nous avons pu rechercher au préalable, lorsque ce contrat avait été mis en place, notamment sur la partie expérimentale, et sur la partie expérimentale, c'est principalement la Communauté d'Agglomération du Grand Dole qui a financé nos actions globales sur l'environnement.

Cela étant, à travers le CTE, ce sont deux nouveaux partenaires que nous avons voulu chercher, et cette réunion permettra de savoir qui viendra financer l'ensemble des actions du CTE, y compris celles concernant la biodiversité.

**M. le Président** : Avez-vous d'autres questions ou remarques ?

**M. SERMIER** : C'est ma deuxième et dernière intervention. Je regrette tout de même que le Vice-Président en charge de l'environnement, qui a une délégation et qui, à ce titre, a tous les traitements suivant la délégation, n'ait pas pris l'initiative de réunir ce Conseil de Développement Durable. Je regrette sincèrement qu'il n'ait pas été à la hauteur pour essayer de trouver un certain nombre de financements, et qu'il attende que le CTE puisse financer. Je m'honore donc d'avoir fait partie des quelques élus qui ont réussi à obtenir le CTE qui permettra de financer la politique environnementale de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

**M. le Président** : Bien. Avez-vous d'autres remarques ?

**M. HAMDAOUI** : Je trouve que les interventions à l'égard du Vice-Président en charge de l'environnement sont dures. Ici, plusieurs fois, nous avons félicité le Vice-Président pour les actions qu'il menait dans le cadre du développement durable et qui ont été saluées. Une trace restera, puisqu'il a écrit un livre. Je trouve que ce sont des propos assez durs à son endroit. S'il y a un conseil à mettre en place, il me semble que c'est plutôt au Président qui préside, comme je l'ai entendu tout à l'heure. C'est à lui de mettre en place ce Conseil de Développement Durable. Cela relève de sa responsabilité. Je rappelle simplement que les Vice-Présidents ont délégation du Président pour agir dans un domaine précis. Si, comme l'a rappelé le Vice-Président en charge de l'environnement, il faut mettre en place un Conseil de Développement Durable, il a raison de préciser que le développement durable est à la rencontre de l'économie, du social et de l'environnement. S'il faut incriminer des Vice-Présidents, il faut en incriminer trois. Je ne vois pas pourquoi l'on charge simplement celui en charge d'un seul des aspects du développement durable.

**M. le Président** : Je vois que les choses avancent bien. Il y a cinq minutes, pour le rapport d'orientations budgétaires, on trouvait que l'on ne faisait rien en matière de développement durable, et là, nous sommes vraiment les champions du monde. Au-delà de cette polémique, j'assume. Je préside et j'assume complètement les lacunes. Je suis solidaire de mon Exécutif, c'est réciproque et je m'en félicite. Cela étant, je ne veux pas que l'on chipote sur les problèmes de forme de ce Conseil de Développement. Je suis content que nous ayons réussi à obtenir ce CTE, parce que cela nous permettra maintenant d'avoir des financements. Nous avons des actions déjà engagées et nous pourrions les concrétiser. Je pense que tout est bien dans l'intérêt de notre territoire, et je m'en félicite. Y a-t-il d'autres interventions ?

**M. BERNARDIN** : Je voudrais simplement répondre à Jean-Marie SERMIER. Je ne veux pas polémiquer. Je ne répondrai donc pas à ce qu'il vient de dire.

**M. le Président** : Merci. Je passe au vote. Pour le coup, ce rapport doit être adopté. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions à l'adoption de ce rapport ? Je compte une abstention. Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité des membres présents ou représentés (moins une abstention), approuve cette notice.*

**NOTICE N°07 : DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT PAR GRAND DOLE HABITAT POUR LE FINANCEMENT DE L'OPERATION DE REHABILITATION DE LOGEMENTS (SOLDE PRET DE HAUT DE BILAN BONIFIE) PRET N° 99710**

**M. LAB** : Bonsoir à toutes et à tous. Grand Dole Habitat sollicite une garantie d'emprunt pour assurer le financement d'opérations d'investissement, et notamment de réhabilitation de logements. Le montant à garantir est de 446 000 euros correspondant à 100 % du montant total.

Le Conseil Communautaire est appelé à :

- accorder sa garantie à hauteur de 100 % d'un emprunt d'un montant de 446 000 euros contracté par Grand Dole Habitat auprès de la Banque des Territoires pour assurer le financement de cette opération d'investissement, et notamment la réhabilitation de logements, dans les conditions énumérées ci-avant ainsi qu'en annexe à la présente délibération ;
- noter que pour le cas où la caution viendrait à être mise en jeu, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer en cas de besoin des ressources suffisantes pour couvrir les charges de ce prêt en lieu et place de l'emprunteur ;
- autoriser Monsieur le Président à signer tout document y afférant.

**M. le Président** : Merci. Avez-vous des questions ?

**M. GAGNOUX** : Nous sommes exactement sur un cas signifié précédemment par Gérard FUMEY. Nous sommes ici sur une garantie d'emprunt à Grand Dole Habitat, mais en aucun cas le prêt qui sera contracté par Grand Dole Habitat pour financer des réhabilitations ne peut intégrer une seule seconde l'endettement de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, contrairement à ce qui a été dit tout à l'heure. Je tiens tout de même à préciser que l'on ne peut pas associer toutes les garanties d'emprunt à l'endettement de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole simplement parce que l'on fait cette garantie à Grand Dole Habitat. Si nous étions dans cette logique, vu le nombre de garanties d'emprunt faites par la collectivité en faveur de Grand Dole Habitat, Grand Dole Habitat étant de compétence liée à l'Agglomération, je crois que cela deviendrait évidemment totalement impossible.

**M. LAB** : Monsieur le Maire de Dole, j'ai simplement remarqué que nous avons un endettement à hauteur de 30 millions d'euros et qu'il fallait ajouter des endettements indirects. Les notices 7 et 8 sont deux endettements supplémentaires que nous prenons à hauteur de 100 % sur les 446 000 euros et à hauteur de 50 % sur les 1 538 000 euros d'un ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) de Tavaux au titre de la SPL. Certes, cela ne viendra pas dans l'endettement, mais comme l'a dit le Président, il y aura quelque part une ligne où l'on dira que l'on a des endettements rattachés.

**M. le Président** : Non, ce ne sont pas des endettements. Nous avons des engagements pour le cas où Grand Dole Habitat serait défaillant. J'interviens aussi à l'AdCF (Assemblée des

Communautés de France) sur ce sujet, car je suis scandalisé par toutes ces garanties d'emprunt qui ne servent que le monde bancaire, et je n'ai pas tout le pourquoi du comment. Honnêtement, si Grand Dole Habitat rencontraient de grandes difficultés, vers qui se tournerait-il ? Vers leur actionnaire principal qui est la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. De toute manière, nous sommes bien une garantie. Nous serions bien obligés d'intervenir si Grand Dole Habitat était défaillant. Je ne vois donc pas pourquoi, car en plus, nous sommes de plein droit et nous devons donner des garanties. C'est peut-être un problème bancaire que je n'arrive pas à élucider à ce jour.

**M. LAB** : Il existe tout de même une caisse de garantie au niveau de l'ensemble des Offices de HLM qui viendrait probablement en premier lieu avant d'engager la garantie de l'Agglomération.

**M. le Président** : Tout à fait, mais je pense que c'est lié à des réglementations de Bâle II.

**M. FUMEY** : On ne peut pas comparer ce type d'engagement avec d'autres engagements beaucoup plus directs.

**M. le Président** : Y a-t-il d'autres questions ? S'il n'y en a pas, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.*

#### **NOTICE N°08 : DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT PAR LA SPL GRAND DOLE DEVELOPPEMENT 39 DANS LE CADRE DU PROJET DE CREATION D'UN ALSH A TAVAUUX**

**M. MACARD** : Bonsoir à toutes et à tous. La Société Publique Locale Grand Dole Développement 39 (G2D39) sollicite une garantie d'emprunt pour assurer le financement de travaux de construction d'une structure d'accueil Enfance-Jeunesse à Tavaux. Ce montant à garantir est de 769 000 euros correspondant à 50 % du montant total.

Le Conseil Communautaire est ainsi appelé à :

- accorder sa garantie à la SPL Grand Dole Développement 39 pour un montant d'emprunt de 769 000 euros sur un emprunt d'un montant total de 1 538 000 euros, destiné à financer une opération de travaux de construction d'une structure d'accueil Enfance-Jeunesse à Tavaux, dans les conditions ci-dessous :
  - prêteur : la Société Générale ;
  - montant total emprunté : 1 538 000 euros ;
  - durée : 15 ans ;
  - taux fixe de 1,01 % du 3 janvier 2020 au 3 janvier 2035 ;
  - amortissement progressif ;
  - périodicité annuelle ;
  - base de calcul des intérêts : exact/360 ;
  - date de départ : le 3 janvier 2020 ;
- noter que pour le cas où la caution viendrait à être mise en jeu, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole détiendra sur la SPL Grand Dole Développement 39 une créance certaine liquide et exigible d'un montant équivalent à son versement entre les mains du créancier, dont le remboursement lui sera dû ;
- autoriser Monsieur le Président à signer tout document y afférent.

Vous avez en annexe le contrat de prêt.

**M. le Président** : Merci. Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.*

#### **NOTICE N°09 : FINANCEMENT D'UN POSTE DE CHARGE(E) DE MISSION « CONTRAT DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE » (CTE)**

**Mme BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE** : Chers collègues, bonsoir. Dans le cadre du Contrat de Transition Écologique, l'État propose de financer à hauteur de 50 % un poste de chargé(e) de mission sur trois ans. Il vous est donc proposé ce soir :

- de saisir cette opportunité ;
- de valider la création de ce poste à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, pour une durée de trois ans ;
- d'approuver le plan de financement présenté à savoir 200 000 euros répartis entre la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et l'État ;
- de s'engager à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- d'autoriser Monsieur le Président à procéder à ce recrutement.

**M. le Président** : Merci. Avez-vous des questions ? Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.*

### **NOTICE N°10 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

**Mme CRÉTET** : Je remplace mon collègue Jean-Michel DAUBIGNEY. Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés et supprimés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet, nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. Afin de permettre les nominations intervenant dans le cadre des avancements de grade et des promotions internes, après avis de la Commission Administrative Paritaire du 6 juin 2019, il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs par des créations et suppressions de postes.

Il vous est ainsi proposé :

- de créer les postes suivants, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2019 :
  - en catégorie A :
    - 1 professeur d'enseignement artistique hors classe à temps complet (16 heures hebdomadaires) ;
    - 1 bibliothécaire principal à temps complet ;
    - 1 bibliothécaire à temps complet ;
  - en catégorie B :
    - 1 technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet ;
    - 1 technicien à temps complet ;
    - 1 éducateur des activités physiques et sportives principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet ;
  - en catégorie C :
    - 1 adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet ;
    - 1 adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (28 heures hebdomadaires) ;
    - 1 adjoint du patrimoine principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet ;
    - 2 agents de maîtrise à temps complet ;
    - 1 adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet ;
    - 1 adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet ;
    - 1 adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (13 heures 30 hebdomadaires) ;
    - 2 adjoints d'animation principaux de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet ;
    - 1 adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (31 heures hebdomadaires) ;
- de supprimer les postes précédemment occupés par les agents nommés sur les postes ci-dessus.

**M. le Président** : Tu peux peut-être t'en épargner la lecture. Vous avez tous le document sous les yeux. Vous avez compris qu'il s'agissait de créations et de suppressions de postes. Ce sont les ajustements que nous faisons traditionnellement. Avez-vous des questions ? S'il n'y en a pas, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.*

## **NOTICE N°11 : DEROGATIONS AU REPOS DOMINICAL POUR LES ÉTABLISSEMENTS DE COMMERCE DE DETAIL POUR L'ANNEE 2020**

**M. PÉCHINOT** : Merci, Président. Bonsoir, chers collègues. Comme chaque année, la loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques a instauré une réforme du travail dominical, proposant notamment l'évolution du nombre de dimanches ouvrables autorisés par le maire de cinq à douze. Cette disposition a pris effet en 2016. L'Office de Commerce et de l'Artisanat du Grand Dole s'était prononcé favorablement dès l'année 2016 à l'instauration d'un nombre de dimanches du maire sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, correspondant à des moments forts en matière d'activité commerciale. Il est ainsi proposé d'en reconduire le principe en 2020 en s'adaptant bien sûr aux dates calendaires de l'année, ce qui conduit à proposer sept dimanches au cours desquels l'ouverture sera autorisée. Vous en avez donc la liste.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire d'autoriser les maires des communes concernées à déroger à sept reprises pour l'année civile 2020, à l'obligation de repos dominical, conformément à l'article 3132-26 du Code du travail et au calendrier proposé dans la délibération.

**M. le Président** : C'est une délibération que nous avons l'habitude de passer, sachant que les communes peuvent faire des dérogations à l'intérieur de cela, mais elles ne peuvent pas en donner plus que ce qui est délibéré ici. Avez-vous des questions ? S'il n'y en a pas, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte deux oppositions. Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité des membres présents ou représentés (moins 2 oppositions), approuve cette notice.*

## **NOTICE N°12 : ABONDEMENT DU FONDS DE PRETS D'HONNEUR D'INITIATIVE DOLE TERRITOIRES**

**Mme BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE** : Initiative Dole Territoires est une association d'aide à la création d'entreprise. Je pense que vous la connaissez tous. Elle est sur notre territoire depuis déjà au moins plus de 30 ans. Elle œuvre en faveur de la création d'entreprise. Elle anime le guichet mutualisé avec les services de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. En 2018, cette association a financé 57 entreprises. Je vous rappelle que les bénéficiaires remboursent, puisqu'il s'agit de prêts. Les montants moyens sont de 8 000 euros. Le fonds s'autoalimente, mais depuis 2015, l'Agglomération abonde à hauteur de 50 000 euros chaque année.

Il vous est proposé ce soir :

- d'approuver le principe d'abondement de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole au fonds de prêt d'honneur création-reprise de cette association pour un montant de 50 000 euros au titre de l'exercice 2019, sachant que c'est avec droit de reprise ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette délibération.

**M. le Président** : Merci. Avez-vous des explications à demander, des observations ? S'il n'y en a pas, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.*

## **NOTICE N°13 : ATTRIBUTION D'AIDES A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISES**

**Mme BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE** : Dans le cadre de l'application de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a compétence en matière d'aides à l'immobilier d'entreprises. Ce dispositif est porté également par la Région. Il vous est proposé ce soir de valider trois aides.

La première concerne la SCI les 3 F, qui s'installe à Innovia. L'investissement est très important, puisqu'il est supérieur à 3,6 millions d'euros. Il y a 20 postes créés. Il est proposé d'accorder 50 000 euros à cette entreprise dans le cadre de l'aide à l'immobilier d'entreprises.

Concernant ECCOFOR, nous sommes sur une structure très différente, puisque nous sommes sur de l'insertion. Je vous rappelle que cette association accueille des jeunes en très grande difficulté pour les former sur des métiers de type CAP, la métallerie, mais également les pneumatiques. Lors du dernier Conseil Communautaire, nous avons vendu une parcelle à ECCOFOR aux Épenottes, et dans le cadre de ce projet qui s'élève à 1,1 million d'euros, il vous est proposé d'accorder l'aide maximale proposée par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, à savoir 100 000 euros, parce que justement, c'est un soutien à une association d'insertion qui œuvre vers des publics en grande difficulté.

La troisième aide qu'il vous est proposé d'accorder concerne la SCI RM<sup>2</sup> (FCB Isolation). Là encore, nous avons vendu un terrain aux Épenottes lors du dernier Conseil Communautaire. Ici, l'investissement porté par l'entreprise est estimé à 600 000 euros. Nous sommes sur une activité commerciale. Il vous est proposé d'accorder 10 000 euros d'aides à l'immobilier d'entreprises.

**M. le Président** : Merci de ces explications. Avez-vous des interventions ? S'il n'y en a pas, je mets au vote. Je vais les mettre toutes les trois globalement, sauf si vous souhaitez un vote différencié. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.*

#### **NOTICE N°14 : PACTE DE PREFERENCE SOCIETE PAGOT ET SAVOIE**

**M. le Président** : Nous vous rappelons que par délibération du 22 février 2018, nous avons approuvé la cession à la société PAGOT et SAVOIE dont le siège est à Chenôve de la parcelle cadastrée à Foucherans au lotissement « Les Chauchoux ». Nous avons délibéré pour 2 hectares et 11 ares. Aujourd'hui, les interrogations s'imposent sur le devenir de leurs bâtiments situés aux Charmes à Tavaux compte tenu d'un emplacement très intéressant, notamment en termes d'attractivité en bordure d'un axe très passant et vis-à-vis de l'aéroport Dole/Tavaux, au sein de l'espace dit « aéropôle » représentant 900 hectares de zone d'activités de Tavaux à Foucherans, Choisey et Dole.

Ainsi la Communauté d'Agglomération du Grand Dole se propose de conclure un accord sur le devenir du site de Tavaux. Il s'agirait d'un pacte de préférence, notifié dans l'acte authentique à intervenir, accordé à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole en cas de vente du site, sur la base de l'estimation établie par le service des Domaines et en cours de validité. L'Agglomération serait alors prioritaire pour l'acquisition du bien.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver la notification dans l'acte authentique à venir d'un pacte de préférence accordé à la Communauté d'agglomération du grand Dole sur ce terrain à hauteur de 1,1 million d'euros ;
- de m'autoriser à signer l'acte à intervenir.

Vous avez compris. L'endroit est assez stratégique. Nous nous disons qu'il vaut mieux que nous puissions intervenir. Nous ne savons pas à qui ils vont vendre, mais si le projet ne nous convenait pas pour une raison ou pour une autre, nous pourrions agir et nous substituer à l'acquéreur. Avez-vous des questions sur cette délibération ?

**Mme BERNIER** : J'ai juste une question. J'aimerais connaître le prix d'achat ou le prix de vente fixé en 2018.

**M. le Président** : En quelle année ?

**Mme BERNIER** : La cession a eu lieu en février 2018.

**M. le Président** : Les terrains étaient à 25 euros du mètre carré. C'est le prix de toute la zone. Il y a deux hectares, ce qui fait 20 000 multipliés par 25. Vous avez bien compris qu'ils veulent déménager de Tavaux à Foucherans. Cette dernière a donné son accord. Nous avons négocié, etc. C'est pour cela que nous avons dit : « après tout, il vaut mieux que nous sachions un peu ce que deviendra l'ancien bâtiment ». C'est pour cela que nous avons négocié cela. Pour l'acquisition, nous nous fixons sur le prix des Domaines, soit 1,1 million d'euros. Y a-t-il d'autres questions ?

**M. FUMEY** : Nous avons examiné ce dossier en Commission économique. Pour revenir au départ, la société PAGOT et SAVOIE proposait de garder les deux sites, l'un professionnel et l'autre pour les autres clients. Dans mon esprit, j'ai toujours pensé que ce n'était pas possible. En termes de coût de gestion, je les voyais mal gérer deux sites. C'est pour la petite histoire. Je suis inquiet, car c'est tout de même un bâtiment. Je ne suis pas sûr qu'il ne contienne pas des produits un peu difficiles à traiter. Il est vrai que l'emplacement est stratégique vu sa situation. Ensuite, avons-nous aujourd'hui le prix du bâtiment donné par les Domaines ?

**M. le Président** : Oui. C'est 1,1 million d'euros. Ils sont venus sur place, ils ont vu l'état du bâtiment.

**M. FUMEY** : Sur quelle surface sommes-nous ?

**M. le Président** : Parlez-vous du bâtiment ? Je ne sais plus. Je crois qu'il fait 3 ou 4 000 mètres carrés.

**M. FUMEY** : Je trouve cela assez cher par rapport à du neuf.

**M. le Président** : Honnêtement, je ne suis pas un technicien, nous nous fions aux Domaines. Ils ont regardé le problème d'amiante, etc. Pour tout te dire, la société PAGOT et SAVOIE nous oppose un expert qui valoriser 1,4 million d'euros, mais tant que ce n'est pas en vente, c'est toujours difficile à savoir. Nous en avons débattu en Commission. Je pense que nous devons avoir un outil d'intervention. Lèverons-nous notre option ? Nous verrons bien le moment venu, car ce ne sera pas avant deux ans, pas avant juin 2021.

**M. FUMEY** : Il ne faudrait pas que nous nous retrouvions avec une verrue qui dure. Nous en avons tous dans nos communes. Nous en avons une chez nous depuis le départ des meubles Ortelli. Nous avons une verrue et je pense que nous l'avons pour un bon moment justement à cause du fait que les bâtiments ont de l'amiante. Attention, c'est juste dans ce sens-là.

**M. le Président** : Tu as raison d'attirer notre attention. Nous avons essayé d'être attentifs, mais cet immobilier est compliqué. Nous le savons chaque fois, mais ce n'est pas facile. Y a-t-il d'autres questions ? S'il n'y en a pas, je mets au vote cette convention. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.*

#### **NOTICE N°15 : AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMME DU RESEAU TGD – CONVENTION DE FINANCEMENT AVEC LA REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE**

**M. FERNOUX-COUTENET** : Il s'agit de l'attractivité et l'aménagement du territoire et de la Direction des Transports. Pour se mettre en conformité avec la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a l'obligation de mettre en accessibilité son réseau de transport. Elle a déposé un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) en 2015 pour préciser son programme. La Région Bourgogne-Franche-Comté est autorité organisatrice de transports interurbains et déploie le réseau Mobigo construit en complémentarité avec le réseau TGD de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Ainsi, les deux réseaux ont des arrêts communs. Les travaux de mise en accessibilité des arrêts communs identifiés comme prioritaires dans les Ad'AP des deux autorités organisatrices des transports font donc l'objet d'un cofinancement.

Concernant la première convention d'application permettant de valider le programme d'actions pour la première année et les montants détaillés, il est convenu que les arrêts suivants seront financés dans le cadre de cette première vague de travaux :

- les arrêts déjà réalisés : Dole-Lycée Duhamel et Ledoux, Lavans-lès-Dole-Place du Prévot ;
- les arrêts les plus avancés : Champdivers, Gevry et Le Deschaux.

Ainsi, il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver la convention-cadre entre la Région Bourgogne-Franche-Comté et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole concernant le financement pour la mise en accessibilité des points d'arrêts prioritaires de l'Ad'AP ;

- d'approuver la convention d'application pour les premiers arrêts concernés,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer ces deux conventions.

**M. le Président** : Merci, Gérard. Avez-vous des questions sur cette délibération concernant la mise en accessibilité des arrêts de bus ?

**M. TOURNIER** : Je suis surpris que Tavaux ne soit pas listée dans le programme, notamment l'école primaire Juliot Curie, parce qu'il n'y a pas de quai. La population vieillit, il y a des personnes âgées, des personnes à mobilité réduite, les handicapés. Je suis donc un peu surpris qu'elle n'apparaisse pas. Pourriez-vous me donner des explications ? Merci.

**M. FERNOUX-COUTENET** : La liste que nous vous avons présentée concerne les arrêts qui ont déjà été réalisés et les autres le seront en 2019. Un certain nombre d'arrêts sont prévus pour 2020, mais je ne saurais vous dire exactement ce qu'il en est, parce que cela demande tout de même une certaine préparation. Il faut voir combien il y a déjà eu d'arrêts sur Tavaux, parce que nous ne mettons pas systématiquement des arrêts pour personnes handicapées, tout au moins dans les premiers jets sur l'ensemble des arrêts que compte la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Il faut au minimum un arrêt par commune, ou plusieurs pour une commune comme la Ville de Dole, peut-être comme la Ville de Tavaux. Toutefois, nous avons voté ce programme il y a trois ans. Il est en perpétuel avancement. Je pense que Tavaux est certainement comprise soit pour 2020, soit pour 2021.

**M. TOURNIER** : Merci.

**M. le Président** : Normalement, nous n'oublions personne. C'est le plan réalisé. Honnêtement, je n'ai pas le détail ici. Nous nous renseignerons malgré tout.

**M. FUMEY** : Nous avons huit dossiers mis en avant, et seules six subventions sont retenues. Pourquoi ? Lavangeot, Malange et Parcey ne sont pas concernées.

**M. FERNOUX-COUTENET** : Ce ne sont pas des subventions. Lorsque l'on met en place la conception d'un arrêt de bus, il y a déjà un travail en amont par les services techniques et par le maître d'œuvre, car ce n'est pas toujours facile à mettre en place. Cela demande un certain temps. Ensuite, il y a une répartition financière entre la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, la Région et la commune (financement tripartite). Ce n'est pas un problème de subvention. Si la Région se sert de l'arrêt de bus, elle participe. Si elle ne s'en sert pas, elle ne participe pas.

**M. FUMEY** : Nous pouvons donc considérer que Lavangeot, Malange et Parcey sont liées au réseau TGD.

**M. TOURNIER** : C'est entre la Région et les deux autres entités, puisque ce sont des lignes interurbaines.

**M. le Président** : Il semblerait que la Région définisse les priorités. Nous ne décidons pas de cela, puisqu'elle en a la maîtrise. Avez-vous d'autres questions ?

**M. FUMEY** : Cela ne donne pas de réponse à mes questionnements.

**M. LOMBARD** : Je voulais simplement signaler que lorsqu'une équipe est venue avec un bus pour faire le tracé et pour dire : « ce sera là », je me suis opposé. C'était l'endroit le plus dangereux du village. Ensuite, nous sommes allés en voir un autre. C'est le même, alors qu'en faisant le tour de l'église, il y avait largement la place pour faire quelque chose de bien. Le bus avait juste à prendre l'autre route. Cela ne changeait rien. Je suis toujours opposé à ce que ce stationnement soit là où il est. Quand ce sera le moment, je ferai un courrier pour désengager la commune sur le danger de faire un stationnement et un chargement ici.

**M. le Président** : Tu as raison, mais j'ose espérer que les services se rapprochent du maire qui connaît bien son territoire et qui peut donner un avis autorisé.

**M. LOMBARD** : Pour le premier, j'ai dit « non », ils m'ont un peu écouté. Pour le deuxième, j'ai dit « non », mais ils ont fait comme ils ont voulu.

**M. le Président** : Affaire à suivre, mais c'est bien d'alerter là-dessus.

**M. LOMBARD** : Je désengagerai la commune de toute responsabilité.

**M. le Président** : Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Je n'en vois pas. En l'occurrence, il s'agit d'approuver la convention qui vient d'être exposée. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.*

#### **NOTICE N°16 : CLASSEMENT SANS SUITE DE LA PROCEDURE DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DE TROIS CENTRES AQUATIQUES**

**M. le Président** : Stéphane, donne-nous les explications techniques de ce petit problème.

**M. CHAMPANHET** : Merci, Monsieur le Président. Bonsoir à toutes et à tous. En juin 2019, nous avons délibéré pour avoir recours à la Délégation de Service Public pour la gestion des équipements nautiques. Il se trouve qu'une évaluation faite des recettes sur la durée de cette délégation nous permettait de faire une procédure simplifiée, c'est-à-dire avec une seule publicité dans le Bulletin Officiel des Marchés Publics. Lorsque nous avons reçu les offres, nous avons vu que nous étions au-dessus. Aujourd'hui, nous vous demandons de bien vouloir annuler cette procédure mise en place en juillet 2019 pour la recommencer avec la publication aux trois revues obligatoires, puisque nous nous retrouvons au-dessus des seuils, et nous sommes dans le cadre de la publicité européenne.

**M. le Président** : C'est vraiment un jeu technique, il n'y a pas grand-chose, mais du coup, cela nous repousse un peu. Dans cette délibération, il s'agit d'annuler la procédure purement et simplement ; dans la délibération suivante, nous ouvrons une nouvelle procédure comme nous l'avons fait en juin. Nous aurons donc perdu trois mois. Avez-vous des questions sur cette annulation ? S'il n'y en a pas, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.*

#### **NOTICE N°17 : LANCEMENT D'UNE SECONDE PROCEDURE DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DES EQUIPEMENTS NAUTIQUES DU TERRITOIRE**

**M. le Président** : Nous passons maintenant à la nouvelle procédure.

**M. CHAMPANHET** : Nous vous proposons de relancer une procédure en faisant des publicités dans les trois bulletins officiels que sont le bulletin européen, un journal privé et le Bulletin Officiel de Marchés Publics.

**M. le Président** : C'est la même chose, mais c'est un peu plus complet. Nous ne changeons rien au cahier des charges déjà délibéré en juin dernier. Avez-vous des questions sur cette nouvelle délégation ? S'il n'y en a pas, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte quatre oppositions. Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité des membres présents ou représentés (moins 4 oppositions), approuve cette notice.*

#### **NOTICE N°18 : VOIE GREVY – SNCF RESEAU - CONVENTION DE TRANSFERT DE GESTION**

**M. MACARD** : Je rappelle que la Communauté d'Agglomération du Grand Dole s'est engagée dans le projet d'aménagement de l'ancienne voie ferrée Jules Grévy en voie dédiée aux modes doux. Cette voie ferrée de 19,4 kilomètres entre Dole et Mont-sous-Vaudrey appartient à SNCF Réseau qui a officiellement fermé la voie le 25 juin 2019. Cette voie Jules Grévy traverse trois collectivités :

- l'agglomération jusqu'à Nevy-lès-Dole ;
- quelques centaines de mètres sur la Plaine Jurassienne ;
- le reste de la voie de Nevy-lès-Dole jusqu'à Mont-sous-Vaudrey.

Pour permettre cet aménagement d'intérêt public, il est proposé que la gestion de la voie soit transférée à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole pour la partie située entre l'avenue Eisenhower et Nevy-lès-Dole exclusivement pour permettre la réalisation d'une voie verte par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Celle-ci s'engage à ses frais à entretenir la dépendance transférée, spécialement des ouvrages d'art, au regard de la nouvelle affectation. Un état des lieux des ouvrages réalisés par SNCF Réseau et financés par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole est annexé à la convention. À l'issue de la convention ou à la date de sa résiliation, le bénéficiaire restituera au propriétaire la dépendance libre de toute occupation et dans un état au moins équivalent à celui dans lequel il l'a reçue. La convention est consentie pour une durée de 25 ans.

Ainsi, il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver le transfert de gestion de la voie Grévy de SNCF Réseau au profit de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, ainsi que la convention ci-annexée pour une durée de 25 ans ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention.

Vous avez en annexe les conventions de transfert de gestion.

**M. le Président** : Merci. Tout le monde a bien compris. Avec SNCF Réseau, c'est comme cela. Elle ne cède pas les terrains, mais elle les met à disposition gracieusement pour 25 ans, et je vous rassure, c'est reconductible. Avez-vous des questions ?

**M. FUMEY** : Je voudrais juste une précision. Je suppose que la Plaine Jurassienne et le Val d'Amour sont d'accord sur la question.

**M. le Président** : Bien sûr. Nous avons fait un appel d'offres commun. S'il n'y a pas d'autre intervention, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.*

#### **NOTICE N°19 : VOIE GREVY – PROJET ET PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL**

**M. MACARD** : Maintenant que la convention est signée, nous pouvons intervenir. Tout le dossier d'appel d'offres et les études ont été réalisés pendant tout le temps de la convention. Dans un premier temps, le projet était estimé à 2 809 000 euros. Après ouverture des plis, dernièrement, le coût total s'élève à 2 352 000 euros, ce qui est une bonne nouvelle. Comme vous le voyez, il y a tout de même un petit différentiel d'environ 450 000 euros. La part de l'Agglomération est de 1 781 443 euros, à laquelle nous y ajoutons les frais des études (123 859 euros), soit un total de 1 905 302 euros. S'agissant du projet de financement qui vous est proposé, l'État devrait s'engager à hauteur de 50 %, soit 963 624 euros, le Département du Jura à hauteur de 50 % du reste dû, soit 25 % (470 839 euros). Il reste 25 % à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, soit 470 839 euros.

**M. le Président** : Il y a un petit problème, car ce ne sont pas exactement les chiffres. Ils ont été réactualisés.

**M. MACARD** : Oui, ces chiffres datent d'hier.

**M. le Président** : Lorsque la notice a été rédigée, nous n'avions pas l'appel d'offres, les plis n'avaient pas encore été ouverts. Nous étions donc sur les estimations faites par les services. Aujourd'hui, l'appel d'offres a été validé, et nous sommes sur les prix réels. Nous sommes donc sur des prix inférieurs à ceux que vous avez. C'est une bonne différence.

**M. MACARD** : Nous arrivons bien avec ces chiffres au total de 1 905 302 euros.

Ainsi, il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver le projet d'aménagement de l'ancienne voie ferrée Jules Grévy en voie verte sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole ;
- d'approuver le plan de financement prévisionnel du projet ;
- de solliciter chaque financeur au taux le plus élevé ;

- de s'engager à ce que la Communauté d'Agglomération du Grand Dole prenne en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les conventions de financement liées à ce projet et leurs avenants, dont celle avec l'État dans le cadre de l'appel à projets « Fonds des mobilités actives – continuités urbaines » ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à la bonne organisation des travaux, notamment les conventions d'utilisation des chemins privés pour les entreprises.

Je voudrais ajouter que les travaux devraient commencer rapidement compte tenu du fait que défrichage ne peut se faire que pendant la période de novembre à mars pour protéger la faune.

**M. le Président** : Merci de ces explications. Vous avez compris que c'est plutôt un peu moins cher que ce que vous avez dans votre notice. Ainsi est l'appel d'offres. Avez-vous des questions sur ce dossier ?

**M. HAMDAOUI** : Dans la délibération, dans ce qui vient d'être lu, il est écrit « de s'engager à ce que la Communauté d'Agglomération du Grand Dole prenne en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ». Or on nous dit tout de suite qu'il y a eu l'ouverture des plis.

**M. le Président** : Ce n'est pas pour le prix, c'est pour les subventions.

**M. HAMDAOUI** : Est-ce à dire que nous ne sommes pas sûrs d'avoir les subventions à hauteur de 50 % de l'État et de 25 % du Département ?

**M. le Président** : Pour l'État, nous avons un courrier du ministre. Je pense que nous pouvons difficilement faire plus. Pour le Département, nous avons un engagement. Nous faisons souvent cela, car si jamais pour une raison qui nous échapperait, le Département ou l'État varierait de 20 ou 30 000 euros la subvention définitive, cela nous permettrait de ne pas tout repasser le dossier. C'est ce que nous faisons pratiquement avec tous les plans de financement. Y a-t-il d'autres interventions ?

**Mme BARTHOULOT** : Je voudrais d'abord vous dire toute ma satisfaction de voir que la voie Grévy va se réaliser, et surtout, qu'elle est enfin financée par le Département en tant que projet structurant, et pour le coup, la politique en la matière a évolué. Vous n'êtes peut-être pas sûrs des financements du Département, c'est pour cela que vous prenez ces précautions, mais je pense que les positions du Président PERNOT ont évolué pour le bien de la population et pour l'essor du tourisme.

**M. le Président** : Tout à fait. Tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes. Je vous fais grâce de la relecture de cette délibération. S'il n'y a pas d'autre intervention, je mets au vote cette délibération et ce plan de financement. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.*

**NOTICE N°20 : SOUTIEN A LA MOTION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU JURA RELATIVE AU SCHEMA REGIONAL D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET D'EGALITE DES TERRITOIRES (SRADDET)**

**M. le Président** : Cette dernière notice concerne une motion, ce qui n'est pas habituel, mais nous l'avons faite et je vais vous expliquer pourquoi. Vous savez que nous avons délibéré sur le SRADDET lors de la dernière séance du Conseil Communautaire. Entretemps, les autres communautés d'agglomération, les communautés de communes du Jura, notamment en voyant les articles de presse, se sont dits : « il faudrait peut-être nous dépêcher, car il y a une certaine urgence à prendre des délibérations si nous voulons participer, puisque nous sommes des personnes publiques associées ». Il fallait donc délibérer. Il y a eu une réunion de tous les présidents des communautés de communes du Jura avec le Département au sein de notre association. Le Département a pris une délibération lundi dernier ou il y a 15 jours – je ne sais plus – pour préciser les grandes orientations du Département qu'ils souhaitaient voir inscrites dans le

SRADDET. Cela a donc été débattu au niveau du Département, voté assez largement, me semble-t-il.

Nous en avons discuté avec les présidents de communautés de communes, et quasiment à l'unanimité, nous avons dit : « *nous allons soutenir la position du Département pour montrer notre solidarité, non pas seulement par un geste politique, mais parce que nous pensons que les projets sollicités par le Département sont assez structurants et sont de nature à aider à la fois notre territoire et celui du Jura* ». Tout ce qui aide le Jura aide aussi la porte du Jura que nous sommes. Vous n'allez pas être surpris, car nous retrouvons les observations que nous avons faites lors de la dernière délibération. Je crois que vous l'avez reçue. Il y a sept points soulevés.

#### Le poids de l'aéroport Dole-Tavaux

Nous estimons qu'il n'a pas pris toute sa place dans ce SRADDET.

#### L'axe autoroutier Dijon-Lausanne

C'est un vieux projet que les Jurassiens demandent depuis un certain nombre d'années, et nous aurions bien voulu que cet axe soit inscrit dans le SRADDET, car à défaut, nous devons nous rendre compte que tout l'axe de la Suisse va nous contourner, avec un axe qui passera par Lyon et Turin et un autre par Besançon, le Jura risquant d'être shunté. Cet axe mérite donc d'être inscrit dans un projet à long terme de notre territoire.

#### La desserte ferroviaire, notamment avec le Lyria

Les dessertes entre Paris et la Suisse concernent notre territoire, mais pas seulement. Cela fait partie des demandes faites par le Département et que nous cautionnons.

#### Saint-Claude

Il y a également une motion qui nous concerne moins, mais par solidarité, il nous paraît normal de nous associer pour faire de Saint-Claude une ville porte d'accès vers l'Ain et Oyonnax en améliorant les infrastructures de mobilité.

#### Développer la filière bois comme source de richesses et d'énergie.

Nous pensons que c'est peu pris en compte dans le SRADDET.

#### Les limites du principe de 0 % artificialisation des terres

Nous en avons déjà parlé. Cela faisait partie aussi des observations soulevées dans notre dernière délibération.

#### Plus considérer les agriculteurs comme parties prenantes de l'aménagement territorial

Nous le revendiquons tous. C'est mal rédigé, cela porte un peu à confusion, mais dans l'esprit, vous comprenez bien. Nous voulons que les agriculteurs soient mieux pris en compte et mieux considérés.

Je ne vais pas rouvrir un débat sur le SRADDET que nous avons eu longuement la dernière fois, mais je laisse la parole à ceux qui souhaitent la prendre. Il me paraissait naturel de vous proposer cela pour nous associer à la position du Département. Je vous invite bien sûr à réagir les uns les autres.

**Mme BARTHOULOT** : Je voulais vous faire part de mon désaccord sur cette motion anti SRADDET. Ce document nous a été donné sur table à la dernière séance du Conseil Départemental. Notre assemblée a émis un avis défavorable lors de la présentation du SRADDET au mois de septembre. Pourquoi aujourd'hui présenter la motion initiée par le Département ? Cette motion serait-elle pour conforter le Département dans son opposition à la Région ? Monsieur le Président FICHÈRE, jouez-vous le jeu politique du Président PERNOT à la veille des échéances municipales en demandant à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole de voter un soutien à la motion anti SRADDET du Département et en essayant de faire croire que la Région n'apporte pas au Jura la considération qu'il mérite ?

En février 2019, la Région a adressé une lettre au Département afin que ce dernier fasse un retour accompagné de propositions concrètes d'adaptation du document. À défaut, le Président PERNOT a renvoyé à la Présidente de Région une lettre au mois d'avril, exprimant de manière vague, de possibles craintes des territoires ruraux jurassiens, sans pour autant les définir explicitement et apporter une nouvelle contribution, et en nous demandant de nous référer à la Commission Permanente du 15 octobre 2018 (que j'ai relue). Les conseillers départementaux, alors, se sont prononcés sur les contributions proposées par le Département, mais aucune – je dis bien

« aucune » ! – de ces propositions ne fait référence aux éléments cités dans la motion qui nous est présentée ce soir.

Suite au vote de ce Schéma en juin 2019 par la Région – pourriez-vous vous taire, Monsieur SERMIER, s'il vous plaît ? –, le Département avait toute latitude pour proposer des réajustements, option qu'il n'a pas choisie, préférant s'inscrire dès le départ en opposition aux propositions régionales. Sur les points, Monsieur le Président, que vous avez contestés et que nous contestons dans la motion, pour l'aéroport de Dole, l'intérêt de cet aéroport n'est pas nié dans le SRADDET. La plateforme Dole Jura est la seule qui propose une offre de vols commerciaux de tourisme. Je vous demande de vous référer au document d'objectif 32, page 168 (j'ai relu le rapport d'objectifs et les règles).

Pour l'axe autoroutier Dijon-Lausanne, ce projet ne relève nullement de la compétence régionale, mais des stratégies de l'État en matière de développement des réseaux autoroutiers. De plus, ce projet aurait un fort impact financier et écologique avec l'expropriation de nombreuses terres agricoles, alors que c'est un secteur que le Département du Jura entend ou prétend vouloir soutenir. Où est la cohérence ?

Pour le troisième point, la desserte ferroviaire Lyria et la ligne du Revermont ; la ligne du Lyria est reconnue dans le SRADDET. Il suffit de regarder la carte du SRADDET que l'on trouve dans l'objectif 32, page 166. Concernant la ligne Lyon-Strasbourg, la gestion du réseau TGV est de la compétence de SNCF Réseau. Pour rappel, la Région a investi :

- 2 millions d'euros pour la modernisation de la gare de Dole ;
- 2,7 millions d'euros pour la gare de Lons-le-Saunier ;
- 1 million d'euros pour la ligne des Hirondelles.

Pour la ville de Saint-Claude porte du Jura, s'agissant des enjeux de coopération de la Ville de Saint-Claude avec ses territoires voisins, notamment la Suisse, elle est bien prise en compte dans le Schéma, et ne me dites pas que la Région oublie la ville de Saint-Claude, cette dernière ayant bénéficié du plan de revitalisation des centres-bourgs à hauteur de 750 millions d'euros ; 8,25 millions d'euros pour le Jura sur les 30 millions d'euros réservés à cette enveloppe, soit 30 % de l'enveloppe régionale consacrée aux revitalisations des bourgs-centres dans le Département du Jura.

Pour le développement de la filière bois, il est déjà inscrit dans le contrat Forêt Bois de la Bourgogne-Franche-Comté 2018-2028. La Région a accompagné cette filière dans l'obtention d'une AOC Bois du Jura, première AOC non alimentaire. Je rappelle que le SRADDET n'est pas un document de développement économique, et que l'accompagnement de cette filière se fait dans un autre schéma, le SRDEII (Schéma Régional de Développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation).

Pour le 0 % artificialisation des sols, c'est une mesure flexible, organisée à l'échelle des Schémas de Cohérence Territoriale. L'artificialisation se fait à mesure constante. En d'autres termes, si un terrain est artificialisé, un autre doit être rendu aux espaces naturels. Ce volet est conforme à la circulaire ministérielle envoyée aux Préfets, rappelant la nécessité du respect du 0 % artificialisation et demandant à ce que tout PLUi ne prenant pas en compte cette prescription soit rejeté par les services de l'État.

Concernant les agriculteurs comme partie prenante, la Région a rencontré toutes les organisations agricoles qui s'engagent à ses côtés pour la préservation des ressources, qu'elles soient foncières ou naturelles. La Région a été porteuse d'une tribune nationale contre l'agribashing qui a obtenu un accueil positif des agriculteurs. D'autre part, la Région a augmenté de 50 % son budget aux politiques d'aides à l'agriculture entre 2015 et 2020 et elle a débloqué l'année dernière 10 millions d'euros pour aider les exploitants en difficulté après l'épisode de sécheresse.

Cette motion, Monsieur le Président, présentée au vote aujourd'hui traduit – je regarde Monsieur SERMIER qui est toujours en train de se moquer des gens ! – bien le manque d'ambition des politiques du Département, et elle n'est qu'un jeu d'affichage à l'approche des élections. Elle n'a donc aucune raison d'être, si ce n'est de chercher à masquer un défaut prospectif du Département et des territoires s'y associant. La Communauté d'Agglomération du Grand Dole et ses habitants méritent autre chose qu'une politique rétrograde tournée vers le passé.

D'autres territoires, Monsieur le Président, ne se sont pas inscrits dans cette logique de déconstruction. Je prends pour exemple nos voisins du Grand Chalon, ainsi que le Grand Sénonais qui eux, ont émis un avis favorable (pourtant, ils sont de droite !)

Rires dans la salle.

**M. le Président** : Le cri du cœur !

**Mme BARTHOULOT** : Toute l'action régionale ne se trouve pas et ne se résume pas au SRADDET. Visiblement, c'est une donnée que certains élus manquant de vision refusent de comprendre. Monsieur le Président, vous êtes hors sujet sur le fond et sur la forme. C'est pourquoi je ne voterai pas pour cette motion.

**M. le Président** : Je vous félicite pour la qualité de vos propos. Vous avez bien travaillé votre dossier, cela se sent. Je veux bien que l'on mette un peu de polémique dans tout cela. Nous sommes en période d'élections. Je pense que vous devez peut-être avoir une autre analyse. Il est vrai que j'ai soulevé le problème à la réunion des Présidents de Communautés de Communes, parce que je pense que le Lyria, l'aéroport, la prolongation de l'autoroute, dont nous voyons le début à Sellières, c'est plus compliqué. Je sais qu'il y a des enjeux. Le problème est de savoir quelle vision on a du Jura à terme. C'est sûr que si nous nous coupons de la Suisse, le Jura n'a plus d'avenir.

Vous m'expliquez que le SRADDET est parfait. Je veux bien, vous faites une défense pure et dure. Manifestement, c'est bien téléphoné, mais c'est normal, cela fait partie du jeu. Néanmoins, le problème est d'avoir des visions sur l'avenir de notre territoire. Je pense que c'est bien qu'il y ait justement ces réflexions à long terme. Contrairement à ce que l'on pense, le Jura est très fragile. Le Haut Jura, toute la partie économique du Jura sera très fragilisée par l'évolution économique. Aujourd'hui, il marche très bien, parce que des frontaliers amènent un peu des richesses naturelles et qui sont bienvenues, mais si nous perdons des moyens de communication avec la Suisse. Nous serons très mal en termes d'avenir et nous serons complètement isolés. Je pense que c'est bien que nous le soulevions.

Le SRADDET est une motion. Nous demandons à ce que ce soit pris en compte. Je veux bien que vous défendiez le truc bec et ongles en disant « *eux, c'est parfait* », mais je pense qu'un document comme le SRADDET n'est jamais parfait. Il doit vivre, s'inspirer des réflexions que nous avons sur le long terme. Lorsque nous insistons pour que la ligne du Lyria soit bien mise en avant, parce que l'axe avec la Suisse nous paraît fondamental, vous trouvez que c'est suffisant et nous trouvons que ce n'est pas assez. Vous regarderez les cartes, le Lyria n'apparaît pas sur la carte. Lorsque vous dites que l'aéroport est mentionné, évidemment qu'il l'est. Nous l'avons redit au moins trois fois pendant les préparations, mais il n'est pas retenu comme un aéroport régional. Vous savez tout cela. Je pense que ce n'est pas faire un acte politique anti je ne sais quoi, mais c'est simplement rappeler un peu tout le poids, et nous, Grands Dolois, nous sommes très solidaires de la politique du Département. Nous avons donc intérêt à défendre cette position. Après, nous verrons bien comment cela progressera dans l'évolution du SRADDET. Y a-t-il d'autres interventions ?

**M. GAGNOUX** : Je ne vais pas refaire le débat du SRADDET, mais il y a un point que je veux soulever particulièrement par rapport à la prise de position de Madame BARTHOULOT. Croyez-vous normal qu'au moment où la DSP nouvelle de l'Aéroport entre en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier, nous n'ayons toujours pas une position claire, affirmée, volontariste de la Région sur l'aéroport ? Or personne ne peut contester l'envergure régionale de cette infrastructure. C'est marqué ! Il ne faut pas simplement le marquer, mais il faut aussi le faire.

Aujourd'hui, la Région n'a pas donné une position claire sur le financement de l'infrastructure et sur son implication demain sur la plateforme. Elle a beau écrire que c'est une plateforme régionale, oui, très bien, mais ce n'est pas suffisant pour garantir l'avenir de la plateforme sur notre territoire, la notoriété et le rayonnement du Département, et ce n'est pas suffisant que de l'écrire dans un Schéma. Il faut que la Région aille plus loin dans sa conviction ferme qu'elle doit dire, qu'elle doit délibérer au Conseil Régional sur son accompagnement à la plateforme de l'aéroport de Dole Tavaux.

En dernier point, vous avez dit que le Président était hors sujet. Je rappelle tout de même pour l'ensemble de l'assemblée ce soir que sur 35 conseillers départementaux, 34 ont refusé le SRADDET. Vous avez été la seule à prendre cette position. Même votre binôme n'a pas suivi cette position.

**M. le Président** : Y a-t-il d'autres interventions ?

**M. HAMDAOUI** : J'ai lu le passage sur l'aéroport. C'est vrai qu'il est noté : « *c'est un aéroport régional à vocation touristique* », et je crois qu'il est le seul à être noté comme cela. Pour les autres, c'est écrit : « *formation* » et « *voyages d'affaires* ». C'est le seul dans la région noté comme cela. Je ne vois pas ce que nous pouvons mettre de plus dans un SRADDET. Nous n'allons pas mettre des chiffres de financement. Je regrette vraiment la posture politique de ce soir, et je trouve dommage que les délégués communautaires soient pris en otage sur une polémique instaurée. Je regrette que nous devions tous nous positionner sur une posture politique décidée par le Président.

**M. le Président** : Je ne demande de posture politique à personne ! Nous l'avons évoqué lorsque nous avons eu le débat sur le SRADDET. L'aéroport me paraît être un point important. Vous dites que c'est mentionné, mais concernant le caractère régional, Jean-Baptiste rappelle tout de même que pour l'instant, nous ne savons toujours pas comment la DSP est financée. Cela montre bien que ce n'est pas une volonté d'inscrire cela. Nous disons qu'il doit l'être. Ce n'est pas contradictoire. Je pense que nous pouvons défendre tous ces aspects. Comme si la position de Madame BARTHOULOT n'était pas une position politique par hasard ! C'est encore pire ! On rappelle les millions d'euros mis...

**M. HAMDAOUI** : Ce n'est pas pire ! Ce n'est pas elle qui détient l'ordre du jour ! Elle n'est pas responsable de l'ordre du jour.

**M. le Président** : Non, mais elle est bien responsable du texte qu'elle a écrit ou lu.

**Mme BARTHOULOT** : « Écrit », c'est bon.

**M. le Président** : Je n'en sais rien. Je dis « écrit ou lu ». Y a-t-il d'autres interventions ?

**M. LEFÈVRE** : Au moins, maintenant, je sais à quoi sert le cabinet de la Présidente à la Région ! Je peux rebondir sur les propos d'Ako. Pour le coup, je n'ai pas besoin de me faire le petit télégraphiste de la majorité régionale, mais pour en avoir parlé tout simplement avec le Vice-Président en charge des territoires, je reprends le terme et je l'avais dit la dernière fois que nous nous sommes vus. Les termes du Vice-Président étaient : « *il peut y avoir des trous dans la raquette, et nous pouvons apporter notre contribution à ces trous dans la raquette* ».

Le fait que nous ayons un débat, le fait que nous ne soyons pas forcément d'accord avec le texte qui nous est présenté n'est pas pour autant de nous mettre dans une posture d'une opposition bête et dure par rapport à ce document. Il se trouve que, et là, effectivement, nous ne sommes pas dans un débat politicien, mais la démocratie, c'est le débat. On ne peut pas d'un côté sauter sur sa chaise en disant « *démocratie* », « *débat participatif* », et quand ceux qui ont été élus sont en charge de le faire, on nous dit que nous sommes dans une opposition pure et dure. Non ! Par ce texte, et déjà nous n'avions pas voté la proposition qui nous avait été faite, par cette motion qui nous est proposée, nous apportons simplement des éléments pour renforcer la raquette. C'est tout. Nous ne sommes pas dans une situation d'opposition, je ne sais pas comment le dire.

Effectivement, je pense que personne n'est pris en otage, mais nous sommes dans un débat sur un document qui, ne l'oublions pas, sera prescriptif. Donc, pour le coup, tout ce qui sera omis ou tout ce qui ne sera pas précisé demain pourra nous être opposé ou en tout cas, nous faire remarquer qu'il y avait eu omission. Je crois que c'est tout. Finalement, nous sommes dans un débat extrêmement technique. Je crois que notre position ici est d'avoir un discours technique, et j'essaie de l'avoir sur ce sujet. Quand je me suis opposé à la Région, je savais pourquoi je le faisais, et ce d'une façon technique. Je n'ai pas besoin d'avoir la litanie de l'ensemble des propositions faites par la majorité régionale sur le Département du Jura.

**M. le Président** : Avez-vous d'autres remarques ?

**M. SERMIER** : Monsieur le Président, chers collègues, je voudrais vous féliciter tous pour le débat que nous avons eu le 19 septembre dernier, parce que nous avons effectivement joué notre rôle. La Communauté d'Agglomération du Grand Dole n'est pas un EPCI banal, mais elle est le premier EPCI en termes d'habitants et de moyens de tout le Département du Jura. Je pense que nous avons réellement joué un rôle, puisqu'à l'époque, le 19 septembre, nous avons ouvert un débat. Il y avait des propositions que nous avons finalement durcies au cours du débat en disant : « *attention, la proposition qui nous est faite ne nous convient pas* ». Elle ne convient pas non pas à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, mais à l'ensemble du Département. Notre EPCI a joué le rôle de porte-parole au départ de l'ensemble des structures jurassiennes.

Je vous rappelle que le 19 septembre, nous avons rejeté le SRADDET. Depuis, nous connaissons le travail légendaire entre les Présidents PERNOT et FICHÈRE quand ils s'unissent. Nous savons qu'ils avancent sur le Département du Jura pour sa défense. Vous avez réussi, Monsieur le Président, à entraîner avec vous, l'ensemble des EPCI jurassiens. J'espère qu'ils prendront effectivement cette motion qui donne vraiment un poids politique important, politique au sens noble du terme, au sens d'orientations politiques pour notre territoire. Je me félicite que notamment au Département, il y ait eu un vote transcourant, et plus globalement, entre les Présidents d'EPCI, quelle que soit leur appartenance politique et leur conviction qu'il faut avoir quand on est en démocratie, parce que la démocratie a besoin de convictions.

Je me félicite aussi que nous sachions nous réunir sur l'intérêt du Jura. C'est ce qui me semble important. Félicitations à tous les collègues, parce que le 19 septembre, nous avons ouvert un débat départemental important.

**M. le Président** : Y a-t-il d'autres interventions ?

**M. TRONCIN** : J'ai une petite réflexion à faire. J'ai bien noté que la Ville de Saint-Claude avait été retenue par rapport à sa position d'ouverture sur le territoire de l'Ain et d'Oyonnax. Je regrette, mais j'aurais aimé que la commune de Moissesey soit retenue pour sa position d'ouverture sur le territoire de la Haute-Saône, notamment sur Vesoul, et que dedans, soit notée la déviation de Moissesey. Cela m'aurait bien fait plaisir, car nous l'attendons. Néanmoins, je ne vous en veux pas, Monsieur le Président.

**M. le Président** : Je soutiens cette position, parce que pour passer de temps en temps à Moissesey, c'est un vrai problème et nous ne pouvons que le cautionner. S'il n'y a plus d'autres interventions, je mets au vote cette motion. Qui est contre ? Je compte sept oppositions. Qui s'abstient ? Je compte trois abstentions. Je vous remercie pour cet accord.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité des membres présents ou représentés (moins 7 oppositions et 3 abstentions), approuve cette notice.*

J'en ai terminé avec l'ordre du jour. Avant de lever la séance, avez-vous des questions diverses ? S'il n'y en a pas, je vous remercie de votre attention. Je vous rappelle que Grégory nous a proposé un verre de l'amitié.

*La séance est levée à 21 heures 10.*